

ORDRE DU JOUR

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 12 décembre 2024 à 19 heures

Réunion Microsoft Teams

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

OU

Salle du Conseil

Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Mme Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à cette réunion publique.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES**
2. **RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES**
3. **AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire séance publique du Conseil tenue 17 octobre 2024
 - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire séance publique du Conseil tenue le 17 octobre 2024
 - 3.5 Adoption du procès-verbal de la réunion d'organisation séance publique du Conseil tenue du 22 novembre 2024
 - 3.6 Questions découlant du procès-verbal de la réunion d'organisation séance publique du Conseil tenue du 22 novembre 2024
4. **DÉLÉGATION (s'il y a lieu)**
5. **POINTS D'INFORMATION**
 - 5.1 Rapport de la présidence

- 5.2 [Rapport de la direction](#) de l'éducation par intérim
- 5.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.4 [Activités des membres](#) du Conseil
- 5.5 [Calendrier des diversités](#) – décembre 2024
- 5.6 Correspondance

6. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ STATURAIRE

- 6.1 [Rapport n° 2](#) du Comité de Vérification - PUB

COMITÉ PERMANENT

- 6.2 [Rapport n° 1](#) du Comité de Gouvernance

7. RAPPORTS DES SECTEURS

AFFAIRES

- 7.1 [États financiers 2023-2024](#)
- 7.2 [Prévisions budgétaires révisées](#) 2024-2025

ÉDUCATION

- 7.3 [Sorties éducatives](#)
- 7.4 [Demandes de fréquentation](#) hors zone 2024-2025

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

SIEP

Sans objet

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- 7.5 [Rapport annuel](#) – 2023-2024

8. POLITIQUE

8.1 [Politique n° 2,107](#) – En cas d'atteinte à la vie privée

9. AVIS DE MOTION

10. ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

10.1 ***QUE** le rapport en date du 15 décembre 2024 intitulé *Changements au sein du personnel* – (entre le 10 et le 30 novembre 2024) soit reçu*

11. [AUTOÉVALUATION](#)

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève ou un axe particulier du [plan stratégique](#) ?

12. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance des Territoires

Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que notre école se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | [La terre de quels aïeux?](#)

[Carte des traités et des réserves en Ontario](#) | [Ontario.ca](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
(SÉANCE PUBLIQUE)**

Le 17 octobre 2024

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 01 à 21 h 10 au siège social de Toronto, 116 Cornélius Parkway - Réunion *hybride*.

MEMBRES, ÉLUS DU CONSEIL PRÉSENTS :	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford, Sarnia
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez (en ligne) Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M. Marcel J. Tikeng (en ligne) Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et
M. David O'Hara (en ligne) Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes (en ligne) York
ÉLÈVES CONSEILLÈRES :	
M^{elle} Razan Mayeda – (en ligne) Élève conseillère	M^{elle} Juliette Abbat-Fraser (Absente) Élève conseillère

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS:	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice (en ligne) Surintendant de l'éducation
M. Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats	M^{me} Sonia Likibi (en ligne) Directrice exécutive, ressources humaines
M. Miguel Ladouceur Directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification	M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances
Membre invité : M. Beaudelaire Fogno Directeur des services pédagogiques, volet Efficacité des écoles	

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

La présidente du Conseil déclare la séance publique du 17 octobre 2024 ouverte à 19 h 01 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le conseiller Fortin fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. AFFAIRES COURANTES**3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Motion 1. Résolution 24-152**

QUE soit adopté tel que présenté *l'Ordre du jour de la réunion ordinaire du 17 octobre 2024 du Conseil.*

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**Motion 2. Résolution 24-153**

Le procès-verbal de la séance publique du 20 juin 2024 est revu par les membres du Conseil.

QUE soit adopté tel que proposé, le *Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 juin 2024.*

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉE

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**Motion 3. Résolution 24-154**

Le procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2024 est revu par les membres du Conseil.

QUE soit adopté tel que proposé, le *Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 septembre 2024*.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉE

3.5 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 juin 2024.

3.6 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 20 septembre 2024.

4. DÉLÉGATION (S'il y a lieu)

Aucune délégation

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidente – Réunion publique du 17 octobre 2024

Bonjour et bienvenue à la réunion du 17 octobre du Conseil scolaire Viamonde.

Je vais commencer par rappeler des choses qui sont pour nous des évidences, mais qui méritent d'être dites tout haut. Les équipes éducatives du Conseil scolaire Viamonde sont entièrement dédiées à soutenir la réussite et le bien-être des élèves. Notre communauté scolaire reste extrêmement diversifiée, rassemblant un large éventail de cultures et de perspectives. Ce qui nous unit reste le français et notre attachement à une éducation laïque, axée sur l'excellence.

Nos enseignants, nos directions d'écoles et l'administration du Conseil veillent quotidiennement à ce que nos salles de classe soient des lieux sécuritaires, inclusifs et bienveillants pour chaque élève. Comme le dit notre politique *Équité et Éducation inclusive*, notre Conseil s'engage à contrer toutes les formes de discrimination fondée sur les motifs illicites prévus par le Code des droits de la personne de l'Ontario. Sans les nommer tous, car il y en a plus de 10, ces motifs comprennent la race, le lieu d'origine, la couleur, la croyance, le sexe, l'identité sexuelle, le handicap ainsi que l'identité autochtone.

Notre ambition est de faire en sorte que nos lieux d'apprentissage, nos cours d'école et nos relations entre employés s'illustrent comme modèles du vivre-ensemble, et soient à la hauteur des excellents résultats académiques qu'affiche notre Conseil.

Dans le cadre de cette réunion, nous allons d'ailleurs présenter les résultats de l'OORE de notre Conseil pour l'année scolaire 2023-2024. Pour la deuxième année de suite, notre Conseil arrive en tête de file de tous les autres conseils scolaires de la province, qu'ils soient francophones ou de langue anglaise. De chaleureuses félicitations sont en ordre.

C'est évidemment le fruit du travail des élèves, des membres du personnel enseignant, de toutes les équipes-écoles, et des équipes de soutien pédagogique.

Mais il y a aussi ceux qui œuvrent pour améliorer les systèmes de contrôle, qui analysent les données et repèrent les opportunités d'amélioration et les domaines spécifiques où il y a des défis à relever. Je pense ici à la haute administration de notre Conseil et son leadership.

De tels résultats deux ans de suite ne relèvent pas du hasard, mais couronnent des efforts concertés, déployés par toutes les équipes éducatives. Je ne peux dire que bravo et merci.

Présidente du Conseil scolaire Viamonde
M^{me} Geneviève Oger

5.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Quitter au sommet

Ce mois-ci, j'ai le plaisir de partager plusieurs grandes nouvelles qui témoignent de notre engagement envers la réussite et l'épanouissement de nos élèves, ainsi que de notre leadership éducatif en Ontario.

D'abord, nous avons récemment annoncé des résultats exceptionnels aux tests standardisés de l'OORE. Ces résultats reflètent la persévérance et le dévouement de nos élèves, mais aussi le leadership et le travail assidu de notre personnel enseignant, sans oublier le soutien indéfectible de toute la communauté Viamonde. Nous sommes fiers de nous positionner comme premiers de classe, consolidant ainsi notre rôle de chef de file en matière de réussite éducative en Ontario. Ces succès sont le fruit d'un effort collectif, et je tiens à remercier toutes les familles qui nous font confiance pour l'éducation de leurs enfants.

Au cours des dernières semaines, nous avons aussi confirmé l'octroi de fonds pour la reconstruction de l'École élémentaire Paul-Demers, qui sera située au 44 chemin Appian, à North York. Ce nouveau bâtiment pourra accueillir jusqu'à 412 élèves et inclura également quatre salles dédiées à la garde d'enfants, avec une capacité d'accueil de 10 poupons, 15 bambins et 48 préscolaires. Dans le meilleur scénario, l'école pourrait ouvrir ses portes en septembre 2026.

Parmi les autres bonnes nouvelles, je souligne que l'École élémentaire Gabrielle-Roy a officiellement été acceptée comme membre du Réseau international des écoles de l'UNESCO, un réseau de plus de 12 500 écoles dans 182 pays, toutes unies autour de la mission de promouvoir la paix, les droits de l'homme, le dialogue interculturel et

le développement durable. Cette reconnaissance est une étape importante qui renforce l'engagement de l'école Gabrielle-Roy et de notre conseil envers une éducation de qualité, respectueuse des valeurs de l'UNESCO.

À la fin de ce mois, nous serons représentés lors d'une mission économique au Cameroun. Viamonde aura le plaisir d'y rencontrer des familles en processus d'immigration vers le Canada et en profitera pour promouvoir nos écoles, nos programmes ainsi que les nombreuses possibilités de carrière au sein du Conseil.

Cette mission nous permettra de renforcer nos liens avec la communauté francophone internationale et de positionner notre Conseil comme un choix de premier plan pour les familles camerounaises souhaitant s'établir en Ontario.

Enfin, je prends quelques lignes pour vous rappeler qu'il s'agit de mon dernier rapport de la direction de l'Éducation, alors que mon mandat se termine ce mois-ci. Après un peu plus de deux années très enrichissantes à la direction du Conseil, je prends ma retraite avec le sentiment du devoir accompli. Un plan de transition est déjà en place pour assurer une relève en douceur, et j'ai pleinement confiance que la personne qui me succèdera saura guider Viamonde vers de nouveaux sommets. Merci à toutes et à tous pour votre soutien au fil des ans. Ce fut un immense privilège de travailler à vos côtés pour le bien-être et la réussite de nos élèves.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de succès pour les années à venir.

Le directeur de l'éducation,
Michel Laverdière

5.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chers élèves, conseillers et conseillères, membres de l'administration et parents,

Nous espérons que vous allez bien, que vous avez passé un excellent premier mois de l'année scolaire et que vous vous êtes remis dans l'esprit scolaire. Nous avons une longue année devant nous, et septembre n'était que le début.

Les conseils des élèves se sont déjà mis au travail et ont commencé à organiser de nombreuses activités pour les élèves dans leurs écoles. Sautons dans les moments forts du dernier mois.

Premièrement, au début de septembre, de nombreuses activités d'introduction ou activités « brise-glace » ont été planifiées pour les élèves afin de commencer l'année dans un bon esprit scolaire. Ces activités ont été organisées par plusieurs écoles telles que Franco-Jeunesse et Norval-Morrisseau, qui ont eu une semaine d'accueil pour les élèves de la 7^e année. Il y a eu des activités comme des chasses au trésor, des sports ainsi que des prix à gagner. Le but de ces activités était de familiariser les élèves avec l'école et de bâtir leur sens d'appartenance à leur nouvelle école secondaire. De même, Ronald-Marion a organisé des activités comme une station de limonade, des jeux sportifs, etc. La nouvelle école Michelle-O'Bonsawin a aussi organisé des activités d'équipe pour leur nouveau conseil des élèves.

De plus, presque comme une tradition récurrente pour les finissants de 12^e année, certaines écoles ont organisé leurs propres événements appelés « Senior Sunrise ». Cet événement réunit tous les élèves de 12^e année dans leurs écoles respectives pour voir le lever du soleil ensemble. Le 3 septembre, de Lamothe-Cadillac a organisé son « Senior Sunrise » dans la cour arrière de l'école. Le 27 septembre, Étienne-Brûlée a organisé le sien ainsi qu'un « Senior Sunset » durant la même journée. Ils ont pu s'amuser avec des activités et collations à la plage Woodbine à Toronto. Au Collège-Français, cela s'est déroulé à Riverdale Park, où les élèves ont pris des photos et ont passé un moment nostalgique ensemble.

Certaines écoles ont également organisé des événements pour la journée Terry Fox. L'école Norval-Morrisseau a organisé une marche Terry Fox où les élèves ont pu marcher autour de l'école et visionner des vidéos sur l'histoire de Terry Fox. L'école Michelle-O'Bonsawin a organisé une marche de 4 km pour la journée Terry Fox ainsi qu'un match de soccer entre tous les niveaux. Les élèves de 10^e année ont remporté la finale du match.

Le 25 septembre était bien sûr la journée du drapeau franco-ontarien, une journée très importante afin de célébrer nos identités en tant que francophones ainsi que d'être fiers de nous-mêmes. Plusieurs de nos écoles ont pu célébrer cette journée de différentes manières.

À de Lamothe-Cadillac, les élèves de 7^e à 9^e année sont allés à l'hôtel de ville pour écouter un discours fait par une élève de 11^e année, Emily Rompf. À Roméo-Dallaire, ils ont également participé au lever du drapeau à la mairie de Barrie. Les élèves de Franco-Jeunesse à Sarnia ont participé à un rassemblement au centre-ville et à un défilé au parc.

Norval-Morrisseau a célébré la journée en vert avec des petits gâteaux gratuits, des chants, la levée du drapeau, un discours et un dîner gratuit. Étienne-Brûlé a organisé un tournoi de "dodgeball" entre les différents niveaux ainsi que des jeux et de la nourriture.

Ronald-Marion a offert des châteaux gonflables, des collations et du maquillage pour les élèves, et bien sûr, tout le monde était habillé en vert et blanc. Michelle-O'Bonsawin a également organisé un rassemblement où tous les élèves ont chanté la chanson « Notre Place ». Même les écoles élémentaires partout sur le territoire ont eu

la chance de participer à des célébrations dans leurs écoles ou à leur hôtel de ville. Nous remercions les conseils des élèves d'avoir rendu cette journée si mémorable.

Notre élève conseillère, Juliette Abbat-Fraser, a présenté un discours à l'Assemblée législative de l'Ontario, à Queen's Park.

Le 30 septembre dernier était la journée de la vérité et de la réconciliation, une journée de reconnaissance et de sensibilisation. Le Conseil a encouragé ses employés et ses élèves de montrer leur solidarité avec les peuples autochtones en portant le chandail orange qui représente que « Chaque enfant compte ». Les élèves de toutes nos écoles ont également eu des activités pédagogiques en lien avec la journée du chandail orange et la Semaine de la vérité et de la réconciliation. Par exemple, Norval-Morrisseau a organisé des activités de bricolage de t-shirts orange ainsi que des vidéos et quiz pour l'apprentissage.

Nous sommes également très heureux d'annoncer le vainqueur des élections d'une représentante des élèves au Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion, qui est aussi l'élève CPÉ de Lamothe-Cadillac : Ralyne Ngueyap. Félicitations à tous les candidats !

Nous adorons voir les élèves de Viamonde s'impliquer aux activités parascolaires et siéger à des comités pour partager la voix des élèves.

Ceci met fin à notre premier rapport d'activités pour le mois de septembre. Nous voulons remercier les conseils des élèves pour tous leurs efforts dans leurs écoles, ainsi que nos élèves CPÉ, et tous les membres du personnel enseignant ainsi que le personnel pour un premier mois magnifique.

Sincèrement,
Vos élèves conseillères,

Razan Mayeda et Juliette Abbat-Fraser

5.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 10 septembre au 4 octobre 2024.

5.5 CALENDRIER DES DIVERSITÉS – OCTOBRE 2024

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui seront soulignées en octobre 2024. Le *Calendrier des diversités* alimente les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

5.6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. RAPPORTS DES SECTEURS**BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION****6.1 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025****Motion 4, Résolution 24-155**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ébauche du calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025.

Après une période de de discussion, il est proposé que la réunion du mois de janvier 2025 se tienne à l'hôtel Sheraton Toronto en lien avec le Symposium ACÉPO et que la rencontre de décembre soit le vendredi 12 décembre 2025.

La version finale sera présentée à la table du Conseil au mois de novembre 2024 lors de la réunion d'organisation.

QUE le rapport du 17 octobre 2024 intitulé *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

6.2 Bilan sur les bals des élèves finissants**Motion 5, Résolution 24-156**

La direction de l'éducation par intérim présente un rapport sur les bals de finissants qui ont eu lieu en juin 2024, à la suite des nouvelles directives par rapport à leur gestion dans les écoles.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Bilan sur les bals des élèves finissants* soit reçu.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

ÉDUCATION**6.3 Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil scolaire Viamonde****Motion 6, Résolution 24-157**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Demandes de projets de recherche-action au sein du Conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉE

6.4 Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques (PARM) - 2024-2025**Motion 7. Résolution 24-158**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Plan d'action pour la réussite en mathématiques 2024-2025* soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

6.5 Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2022-2023**Motion 8. Résolution 24-159**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le taux de diplomation des élèves pour l'année scolaire 2022-2023. Une période de question s'en suit.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Taux de diplomation du Conseil scolaire Viamonde – Année scolaire 2022-2023* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉE

6.6 Résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation – Année scolaire 2023-2024**Motion 9. Résolution 24-160**

M. Beudelaire Fogno Ouambo, directeur des services pédagogiques, volet Efficacité des écoles, présente aux membres du Conseil un rapport détaillé des résultats de l'OQRE pour l'année 2023-2024, soulignant les progrès des écoles et du Conseil. Une période de question s'en suit.

Les résultats provinciaux de l'OQRE sont disponibles au lien suivant :

<https://www.eqao.com/resultats/?lang=fr>.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Emmanuelle Richez

ADOPTÉE

6.7 Sortie éducative**Motion 10. Résolution 24-161**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

9

QUE la demande pour la sortie à Montréal, au Québec, de l'École secondaire Toronto Ouest soit approuvée.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

RESSOURCES HUMAINES

6.8 Résultats des entrevues de départs pour l'année scolaire 2023-2024

Motion 11. Résolution 24-162

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des résultats des entrevues de départs pour l'année scolaire 2023-2024. Ce rapport est présenté en lien avec les objectifs stratégiques du Conseil.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Résultats des entrevues de départs pour l'année scolaire 2023-2024* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Emmanuelle Richez

ADOPTÉE

6.9 Monitoring de l'évaluation du processus de recrutement, de sélection, d'embauche et de promotion du personnel

Motion 12. Résolution 24-163

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Monitoring de l'évaluation du processus de recrutement, de sélection, d'embauche et de promotion du personnel* soit reçu.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉE

SIEP

6.10 Mise à jour – Pétition en lien avec les salles de toilettes à l'École secondaire David-Saint-Jacques

Motion 13. Résolution 24-164

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Mise à jour – Pétition en lien avec les salles de toilettes à l'École secondaire David-Saint-Jacques* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

7. RAPPORTS DES COMITÉS**COMITÉ STATUTAIRE****7.1 Rapports n° 1 et n° 2 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) du 8 octobre 2024****Motion 14. Résolution 24-165**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

ADOPTÉES

COMITÉ PERMANENT**7.2 Rapport n° 1 – Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (CÉÉDI) du 24 septembre 2024****Motion 15. Résolution 24-166**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion* soit reçu.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

8. POLITIQUES**8.1 Politique n° 3,203 – Programme Bonne arrivée à l'école****Motion 16. Résolution 24-167**

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 3,203 - Programme Bonne arrivée à l'école* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Pierre Gregory

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,203 - Programme Bonne arrivée à l'école* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

8.2 Politique 3,300– *Maladies infectieuses et contagieuses***Motion 17. Résolution 24-168**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique au sujet des maladies infectieuses et contagieuses. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 3,300 - Maladies infectieuses et contagieuses* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : Benoit Fortin

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,300 - Maladies infectieuses et contagieuses* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉES

8.3 Politique n° 2,406– *Utilisation des appareils mobiles personnels***Motion 18. Résolution 24-169**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique au sujet de l'utilisation des appareils mobiles personnels. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 17 octobre 2024 portant sur la *Politique n° 2,406 Utilisation des appareils mobiles personnels* soit reçu.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Yvon Rochefort

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 2,406 Utilisation des appareils mobiles personnels* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

9. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

10. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**Motion 19. Résolution 24-170**

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

10.1 QUE le rapport sur les *Changements au sein du personnel* entre le 8 septembre et 5 octobre 2024 soit reçu.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉES

11. AUTOÉVALUATION

Les membres du Conseil soulignent les contributions des membres du Conseil à la réalisation du plan stratégique, ainsi que le travail exceptionnel des membres du personnel à la réussite scolaire de nos élèves.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Motion 20. Résolution 24-171

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire Viamonde de la séance publique du 17 octobre 2024 soit levée à **21 h 10**.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,
Michel Laverdière**

**La présidente du Conseil,
Geneviève Oger**

NON-ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h 02 à 20 h 41** au siège social de Toronto, situé au 116 Cornelius Parkway à Toronto– *Réunion hybride*.

MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL PRÉSENTS	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe (en ligne) Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
M^{me} Geneviève Oger Toronto (Ouest)	M. Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M. David O'Hara (en ligne) Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	
ÉLÈVES CONSEILLÈRES	
M^{lle} Razan Mayeda - Élève conseillère	M^{lle} Juliette Abbat-Fraser – Élève conseillère
MEMBRE ÉLU DU CONSEIL ABSENTE :	
M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York	
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	
M^{me} Tricia Verreault Directrice de l'éducation par intérim	M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Sonia Likibi Directrice exécutive, ressources humaines et rémunération
M. Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats	M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances du Conseil

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

La directrice de l'éducation par intérim, M^{me} Tricia Verreault, déclare la séance ouverte à 19 h 02 et fait l'appel des membres. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée, en personne et en ligne, pour cette réunion d'organisation du Conseil.

**1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES
AUTOCHTONES**

La direction de l'éducation par intérim fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

2. ÉLECTIONS

**2.1 PRÉSENTATION DES RÈGLES DE PROCÉDURES POUR LES
ÉLECTIONS**

La direction de l'éducation par intérim explique la procédure d'élection, telle que prescrite au 3.5 du *Règlement de procédure* du Conseil.

2.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

Motion 1. Résolution 24-172

La directrice de l'éducation par intérim, M^{me} Verreault, propose M. Hugues Kamga Wambo et M. Roland Desloges comme scrutateurs.

QUE M. Hugues Kamga Wambo et M. Roland Desloges soient nommés scrutateurs pour les élections de 2024.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉE

2.3 ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

M^{me} Verreault invite les mises en candidature pour le poste de présidente du Conseil.

La conseillère Dandavino propose la candidature du conseiller Fortin comme président du Conseil. Le conseiller Paradis appuie la nomination.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

Le conseiller Rochefort propose la candidature de la conseillère Oger comme présidente du Conseil. Le conseiller Gregory appuie la nomination.

La conseillère Oger et le conseiller Fortin acceptent leur mise en candidature; ils adressent l'assemblée avec un court discours.

Les conseillers passent donc au vote anonyme avec l'appui des scrutateurs.

Le conseiller Fortin est élu à la présidence du Conseil scolaire Viamonde jusqu'à la prochaine réunion d'organisation annuelle prévue en novembre 2025.

La directrice de l'éducation par intérim cède la présidence de la réunion au nouveau président, M. Benoit Fortin.

2.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

M. Fortin accepte avec joie et humilité son premier mandat à la présidence du Conseil scolaire Viamonde. Il remercie les membres du Conseil pour leur confiance en réitérant l'importance qu'il accorde aux questions d'équité et de transparence.

Il promet d'assumer son rôle au service de la communauté Viamonde avec ouverture et écoute.

2.5 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Le président, M. Fortin, invite les mises en candidature pour le poste de vice-présidente du Conseil.

Le conseiller Tikeng propose la candidature de la conseillère Richez comme vice-présidente du Conseil. La nomination est appuyée par la conseillère Ruskowski.

N'ayant pas d'autres candidatures, la période de mises en candidature est déclarée close.

La conseillère Richez accepte sa mise en candidature et est déclarée élue par acclamation à la vice-présidente du Conseil scolaire Viamonde

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

2.6 MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE

Chères conseillères, chers conseillers,

C'est avec une grande humilité et un profond sentiment de gratitude que j'accepte aujourd'hui la responsabilité de la vice-présidence du Conseil scolaire Viamonde. Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée en me permettant de relever ce nouveau défi.

Je suis honorée de pouvoir poursuivre mon engagement au sein de notre conseil, et je m'engage à exercer cette fonction avec la même détermination et le même dévouement qui ont guidé mon travail de conseillère. Ensemble, nous continuerons de mettre nos élèves au cœur de toutes nos actions, en veillant à leur réussite et à leur bien-être, dans un environnement où chaque voix compte.

Vous pouvez compter sur moi pour être une vice-présidente qui agit avec transparence, qui fait preuve d'une grande rigueur et qui reste toujours à l'écoute des besoins et des aspirations de notre communauté scolaire. Je m'engage à être une alliée de chacun et chacune d'entre vous, et à œuvrer de manière efficace et responsable pour le bien de toutes et tous.

Je suis impatiente de collaborer avec vous pour relever les défis qui nous attendent, et je suis convaincue que, ensemble, nous accomplirons de grandes choses.

Merci encore pour votre confiance et pour cette belle opportunité de servir nos élèves et notre communauté.

2.7 DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Les scrutateurs procèdent à détruire les bulletins de vote.

3. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS

A) COMITÉS STATUTAIRES

3.1 Nomination de trois membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité d'apprentissage parallèle dirigé (CADP)

Ce comité requiert la nomination de trois membres du Conseil et deux membres suppléants.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

QUE le président du Conseil, conseiller **Fortin**, le conseiller **Rocheffort** et la conseillère **Oger**, soient les trois membres nommés au Comité d'apprentissage parallèle dirigé.

QUE conseillère **Richez** et conseiller **Paradis** soient membres suppléants au Comité d'apprentissage parallèle dirigé.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : David O'Hara

ADOPTÉES

3.2 Nomination de trois membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)

Ce comité requiert la nomination de trois membres du Conseil et deux membres suppléants.

QUE les conseillers **Fortin**, **Lapointe** ainsi que la conseillère **Dandavino**, soient nommés membres du Comité consultatif de l'éducation spécialisée.

QUE conseiller **Rocheffort** et conseiller **O'Hara** soient nommés membres suppléants du Comité consultatif de l'éducation spécialisée.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

3.3 Nomination de deux membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité de participation des parents (CPP)

Ce comité requiert la nomination de deux membres du Conseil et deux membres suppléants.

QUE la conseillère **Ruszkowski** et le conseiller **Fortin** soient nommés membres du Comité de participation des parents.

QUE conseillère **Dandavino** et conseiller **Lapointe** soient nommés membres suppléants au Comité de participation des parents.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

3.4 Nomination de trois membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion (SRE)

Le comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion est un comité ponctuel. Trois membres du Conseil y sont nommés, avec deux membres suppléants. La présence en personne est essentielle pour ce comité.

QUE les conseillers **Tikeng, Lapointe et Paradis** soient nommés membres pour le comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion.

QUE conseiller **O'Hara** et conseillère **Ruszkowski** soient nommés membres suppléants pour le comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion.

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

3.5 Nomination deux à trois membres du Conseil en plus de la présidence ou de la vice-présidence au Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation du Conseil (ÉRDE)

Ce comité requiert la nomination de deux à trois membres, en plus de la présidence ou vice-présidence (membre de facto).

QUE le président du Conseil, conseiller **Fortin** ainsi que la conseillère **Dandavino**, la conseillère **Oger** et le conseiller **Gregory** soient les membres nommés pour siéger au comité d'examen de la performance de la direction de l'éducation.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Emmanuelle Richez

ADOPTÉE

B) COMITÉS PERMANENTS

3.6 Nomination deux membres du Conseil en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil, et de deux membres suppléants au Comité de gouvernance (CG)

Ce comité requiert la nomination de deux membres, en plus de la présidence ou vice-président (membre de facto), et de deux membres suppléants.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

QUE la vice-présidente du Conseil, la conseillère **Richez** ainsi que la conseillère **Ruszkowski** et le conseiller **Paradis** soient les trois membres du comité de gouvernance.

QUE les conseillers **Lapointe** et **O'Hara** soient nommés membres suppléants pour le comité de gouvernance.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

3.7 Nomination trois membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité des secteurs – AFF, COM, SIEP et SRH (CS)

Ce comité requiert la nomination de trois membres du Conseil et de deux membres suppléants.

QUE la conseillère **Richez** ainsi que les conseillers **Gregory** et **O'Hara** soient nommés membres pour le comité des secteurs.

QUE les conseillers **Paradis** et **Tikeng** soient nommés membres suppléants pour le comité des secteurs.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

ADOPTÉES

3.8 Nomination trois membres du Conseil et de deux membres suppléants au Comité éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI)

Ce comité requiert la nomination de trois membres et de deux membres suppléants.

QUE les conseillères **Dandavino**, **Oger** ainsi que conseiller **Fortin**, soient nommés membres pour le Comité éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI).

QUE les conseillers **Lapointe** et **Rochefort** soient nommés membres suppléants pour le Comité éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI).

Proposée par : Pierre Gregory

Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

C) COMITÉS PROVINCIAUX ET NATIONAUX

**3.9 Nomination de deux membres à l'Association des
conseillers et conseillères scolaires des écoles publiques
de l'Ontario (ACÉPO)**

Le Conseil doit nommer la présidence ou son délégué et un deuxième membre pour représenter le Conseil scolaire Viamonde au Conseil d'administration de l'ACÉPO pour la prochaine année.

QUE la vice-présidente, conseillère **Richez** et la conseillère **Oger**, représentent le Conseil scolaire Viamonde au sein du conseil d'administration de l'ACÉPO.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

ADOPTÉE

4. AFFAIRES COURANTES

4.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 2. Résolution 24-173

QUE soit adopté tel que présenté *l'Ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 22 novembre 2024.*

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

ADOPTÉE

4.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

**4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE
LE 17 OCTOBRE 2024**

Les membres du Conseil examinent le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 17 octobre 2024. L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine réunion du Conseil, qui aura lieu le 12 décembre 2024, afin de permettre la correction à une résolution.

4.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune autre question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 17 octobre 2024.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

5. RAPPORTS D'INFORMATION

5.1 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chères élèves, conseillers et conseillères, membres de l'administration et parents,

Nous espérons que vous allez bien et que vous avez passé un excellent mois d'octobre. Le mois d'octobre a été riche en activités, formations, compétitions et célébrations dans diverses écoles secondaires, mettant en lumière l'engagement et l'enthousiasme des élèves et des enseignants dans nos écoles.

Du 2 au 4 octobre, plusieurs conseils des élèves de nos écoles secondaires ont participé au Forum des jeunes, un camp de Leadership, organisé par le service d'animation culturelle, au Camp Kintail. Ce camp a permis aux conseils des élèves de renforcer leurs compétences en leadership et en engagement communautaire.

Cette réunion des 16 écoles secondaires a permis le réseautage et l'apprentissage des pratiques gagnantes de chacun. Par ailleurs, le comité participatif des élèves (CPÉ) a eu leur première rencontre du 22 au 23 octobre à l'école secondaire Gaétan-Gervais.

Durant cette rencontre, les élèves CPÉ ont pu apprendre plus sur leurs rôles ainsi que les politiques qui nous impliquent en tant qu'élèves. Nous avons aussi reçu la visite du directeur de l'éducation sortant, M. Laverdière et du surintendant M. St-Maurice. Nous avons pu partager nos différentes expériences dans nos propres écoles afin de trouver des solutions aux enjeux auxquelles nous faisons face (p. ex. comment faire face à un manque d'engagement de la part des élèves durant les activités).

Durant le mois, lors des visites d'universités et des événements d'orientation, les élèves ont eu de nombreuses occasions de découvrir des options pour leur avenir académique et professionnel, notamment ceux et celles qui graduent cette année.

Le Salon des métiers spécialisés a accueilli les élèves de Ronald-Marion, de Michelle-O'Bonsawin et de Toronto Ouest, leur offrant un aperçu de diverses carrières. Les élèves de 12^e année de Lamothe-Cadillac ont participé au Collège Information Program (CIP) au collège St. Clair, où ils ont exploré les programmes de 24 collèges de l'Ontario.

De plus, des sorties universitaires ont été organisées, telles que la visite sur le campus Glendon de l'université York pour les élèves de Ronald-Marion et d'Étienne-Brulé, ainsi qu'une sortie à La Cité collégiale pour les élèves de Roméo-Dallaire, où ils ont découvert des programmes en ingénierie civile et d'autres métiers spécialisés.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)

Plusieurs formations enrichissantes et pertinentes à la vie étudiante ont été offertes aux écoles, comme l'atelier sur la cybersécurité à Norval-Morrisseau et à Jeunes sans frontières, ainsi que la formation de secourisme pour les élèves MHS de Toronto Ouest. De plus, des formations créatives, comme l'atelier pour la ligue d'improvisation et pour le programme de formation ViaDJ qui est allé à plusieurs écoles secondaires du conseil, comme à Roméo-Dallaire et Gabriel-Dumont, inspirent et engagent les élèves.

Les sports et les concours ont également repris ce mois-ci, avec des compétitions en volleyball, soccer et tennis. Les élèves de Franco-Niagara ont participé au cross-country SOSSA, où Nick Deschamps, un élève de cette école, s'est distingué en remportant la 3^e place pour les garçons seniors.

En robotique, l'équipe de Jeunes sans frontières a obtenu une impressionnante 3^e place lors de la compétition STEMley à Hamilton, mettant en avant leurs compétences techniques. Le tournoi de soccer pour les 7^e et 8^e années à l'école secondaire de Lamothe-Cadillac a remporté la 2^e place durant le tournoi de soccer WEAL au complexe sportif de Vollmer. L'équipe des filles de Gaétan-Gervais a remporté la médaille de **bronze** lors d'un tournoi régional.

Ce mois a été l'occasion de célébrer les efforts académiques des élèves avec le Gala Méritasse à Jeunes sans frontières, où les performances exceptionnelles et l'engagement des élèves ont été mis à l'honneur. Cet événement a marqué un moment de reconnaissance pour leurs efforts constants et leurs succès académiques. L'école de Lamothe-Cadillac a également animé une cérémonie de célébration d'excellence pour leurs élèves.

La semaine d'Halloween a été célébrée de différentes manières à travers nos écoles secondaires. Les activités ont été planifiées avec beaucoup d'enthousiasme dans chaque école. Il y a eu des activités comme la décoration des portes, maisons hantées, défilés de costumes, reflétant leur créativité et leur esprit d'équipe.

L'école secondaire Norval-Morrisseau a organisé une collecte de dons non périssables sous forme de compétition entre classes, en lien avec l'Action de grâce.

Le Collège français et Étienne-Brûlé ont mis en place des stations de jeux comme des mystères de meurtre, devinette de bonbons, chasse aux citrouilles, décoration de petits gâteaux, ajoutant de la diversité aux célébrations d'Halloween. C'était une semaine très amusante pour tous nos élèves et nous remercions les conseils des élèves pour tous leurs efforts.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)**

Le mois d'octobre a également été marqué par des activités culturelles et de sensibilisation. Roméo-Dallaire a célébré l'histoire islamique canadienne et le patrimoine latino-américain, organisant une activité pour "Dia de los Muertos" célébrer par la création de masques. Ces activités ont permis de renforcer l'ouverture à la diversité et d'encourager le respect ainsi que la célébration des différentes cultures dans l'école.

L'engagement dans les clubs reprend avec grande force. Les élèves de la délégation de Toronto-Ouest ont participé à la conférence bilingue de Modélisation de l'ONU (MONU) à Montréal et ont remporté deux distinctions. Ainsi, la délégation de Jeunes sans Frontières a participé à une conférence MONU à Toronto, leur offrant une expérience concrète des débats et de discussions internationales. La foire des clubs de Jeunes sans Frontières a également permis de faire découvrir aux élèves de nouvelles activités parascolaires et d'encourager leur participation.

En résumé, le mois d'octobre a été marqué par une grande diversité d'activités qui ont permis aux élèves de développer leurs compétences, de découvrir leurs passions et de renforcer les liens communautaires. Les événements, les compétitions et la réussite des élèves démontrent l'engagement et l'esprit participatif qui retourne à sa pleine force dans nos écoles. Comme toujours, les conseils étudiants travaillent fort pour créer un environnement inclusif et engageant pour leurs élèves. Les initiatives culturelles, sportives et académiques montrent à quel point les écoles favorisent un environnement stimulant et inclusif pour tous.

Chaleureusement,

Vos élèves conseillères

Razan Mayeda et Juliette Abbat-Fraser

QUE le rapport des élèves conseillères sur *Les activités dans les écoles* soit reçu.

5.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 5 octobre au 11 novembre 2024.

QUE le rapport sur *Les activités des membres du Conseil* soit reçu.

5.3 CALENDRIER DES DIVERSITÉS – NOVEMBRE 2024

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui sont soulignées en novembre 2024. Le calendrier des diversités alimente les éléments affichés au site web et aux réseaux sociaux des écoles et du Conseil.

QUE le rapport sur *Le calendrier des diversités* soit reçu.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

5.4 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance reçue sur la désignation de la ville de Sarnia en vertu de la loi sur les services en français, de la part de la ministre des Affaires francophones.

Le conseiller Paradis souligne l'importance de cette nouvelle pour la communauté francophone de Sarnia et des environs.

QUE la *Correspondance* soit reçue.

6. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Motion 3. Résolution 24-174

6.1 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du calendrier des réunions pour l'année 2025 à la suite des discussions du mois dernier sur ce même sujet.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Geneviève Oger

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2025* tel qu'il figure à l'annexe A.

Proposée par : Emmanuelle Richez

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

6.2 Retour sur le 34^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) (Rapport verbal)

La conseillère Oger présente un rapport verbal aux membres du Conseil à la suite de sa participation, avec le conseiller Lapointe, au 34^e Congrès de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF).

Cette rencontre a permis aux conseillers de se familiariser avec la culture acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard et de fournir une rétroaction sur le futur plan stratégique de la FNCSF. Ils ont également pu profiter de quelques formations, portant par exemple sur le démarchage politique, sur l'analyse des tendances en immigration francophone et autres sujets d'intérêt pour l'éducation francophone en milieu minoritaire.

La conseillère Oger et le conseiller Lapointe ont grandement apprécié ce très beau congrès et sont fiers d'avoir représenté notre Conseil à cet événement national.

QUE le rapport verbal sur le *34^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)* soit reçu.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(SÉANCE PUBLIQUE – 22 novembre 2024)

ÉDUCATION

6.3 Sorties éducatives

Motion 4. Résolution 24-175

Les membres du Conseil prennent connaissance de la sortie éducative proposée aux élèves de l'École secondaire Roméo-Dallaire pour le printemps 2025. Les membres posent des questions et font des suggestions pour améliorer les informations fournies dans les rapports sur les sorties éducatives à l'avenir.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Éric Lapointe

QUE la demande pour la sortie en Alberta, de l'École secondaire Roméo-Dallaire soit approuvée.

Proposée par : David Paradis Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

7. RAPPORT DE COMITÉ

7.1 Rapports n° 3 et n° 4 du Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCES)

Motion 5. Résolution 24-176

COMITÉ STATUTAIRE

Les membres prennent connaissance des rapports n° 3 et n° 4 du CCES.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 intitulé *Rapport n° 3 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 intitulé *Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Pierre Gregory

ADOPTÉES

7.2 Rapport n° 4 - Comité de participation des parents

Motion 6. Résolution 24-177

Les membres prennent connaissance du rapport du comité de participation des parents qui a tenu sa rencontre le 14 novembre dernier.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 intitulé *Rapport n° 4 - Comité de participation des parents (CPP)* soit reçu.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

QUE le Conseil approuve les cinq nominations suivantes pour combler les vacances au sein du CPP dans les régions suivantes pour l'année 2025 :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| 1. Région Grand Toronto : | M^{me} Nicole Dason |
| 2. Région PEEL/Caledon : | M. David Ha |
| 3. Région Sud : | M^{me} Anick Lamarche |
| 4. Région Huronie : | M^{me} Caroline Ouimet |
| 5. Région Sud-Ouest : | M. Barrima Rachid |

Proposée par : David O'Hara

Appuyée par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

COMITÉ PERMANENT

Motion 7. Résolution 24-178

7.3 Rapport n° 2 – Comité des secteurs

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 intitulé *Rapport n° 2 - Comité des secteurs* soit reçu.

Proposée par : Marcel Tikeng

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

8. POLITIQUES

8.1 Politique n° 5,100 – Antécédents criminels

Motion 8. Résolution 24-179

Les membres prennent connaissance de la politique révisée n° 5,100-*Antécédents criminels*. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 portant sur *La politique n° 5,100 - Antécédents criminels* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort

Appuyée par : Geneviève Oger

QUE le Conseil approuve la politique n° 5,100 - *Antécédents criminels* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Emmanuelle Richez

Appuyée par : Kristine Dandavino

ADOPTÉES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

8.2 Politique n° 5,202– Gestion de la présence et du mieux-être au travail

Motion 9. Résolution 24-180

Les membres prennent connaissance de la politique révisée sur la gestion de la présence et du mieux-être au travail. Une période de questions s'en suit.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 portant sur *La politique n° 5,202 – Gestion de la présence et du mieux-être au travail* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Marcel Tikeng

QUE le Conseil approuve la politique n° 5,202- Mieux-être au travail et gestion de l'assiduité telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Proposée par : Pierre Gregory Appuyée par : Marcel Tikeng

ADOPTÉES

8.3 Politique n° 5,303– Congé sans rémunération et congé pour prêt de service

Motion 10. Résolution 24-181

Les membres du Conseil examinent la politique révisée. Après une discussion sur certains éléments de la politique, la table propose une motion de transférer la politique au comité des secteurs pour une discussion plus approfondie sur les questions soulevées.

QUE le rapport en date du 22 novembre 2024 portant sur *La politique n° 5,303- Congé sans rémunération et congé pour prêt de service* soit reçu.

Proposée par : Yvon Rochefort Appuyée par : Marcel Tikeng

QUE la politique n° 5,303- *Congé sans rémunération et congé pour prêt de service* soit transmis au comité des secteurs pour une discussion plus approfondie.

Proposée par : David Paradis Appuyée par : Emmanuelle Richez

Abstention par : Yvon Rochefort

ADOPTÉES

9. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE D'ORGANISATION
(**SÉANCE PUBLIQUE** – 22 novembre 2024)**

10. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Motion 11, Résolution 24-182

RESSOURCES HUMAINES

10.1 **QUE** le rapport sur les *Changements au sein du personnel* – (entre le 6 octobre et le 9 novembre 2024) soit reçu.

10.2 **QUE** le Conseil ratifie les protocoles d'ententes entre le Conseil scolaire Viamonde et l'association des enseignantes et des enseignants Franco-ontariens (AEFO) en guise de renouvellement des conventions collectives (personnel régulier et suppléant).

SIEP

10.3 **QUE** le Conseil mandate l'administration à poursuivre les discussions au sujet d'un partenariat avec le *Thames Valley District School Board* pour la construction d'une école élémentaire conjointe à St. Thomas.

Proposée par : David Paradis

Appuyée par : Anna-Karyna Ruszkowski

Abstention par : Kristine Dandavino

ADOPTÉES

11. LEVÉE DE LA RÉUNION D'ORGANISATION DU CONSEIL

Motion 12, Résolution 24-183

Les points à l'ordre du jour de la réunion d'organisation du Conseil étant épuisés, la réunion est levée à **20 h 41**.

QUE la réunion publique d'organisation du Conseil soit levée.

Proposée par : Kristine Dandavino

Appuyée par : Éric Lapointe

ADOPTÉE

**La directrice de l'éducation
par intérim**

Tricia Verreault

Le président du Conseil,

Benoit Fortin

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION - DÉCEMBRE 2024

Chère communauté scolaire,

D'emblée, il me fait plaisir de souligner le fait que nos écoles accueillent cette année, un total de 13 421 élèves (donnée officielle au 31 octobre), confirmant une légère croissance malgré les tendances provinciales contraires. J'y vois un signe que nos écoles continuent d'être attirantes pour les familles, notamment en raison de nos excellents résultats, de nos valeurs d'inclusion et de la qualité de l'expérience globale que nous visons à offrir.

De plus, décembre est le moment de déposer le rapport annuel 2023-2024 de la Direction de l'éducation, ce que je fais cette année au nom de Michel Laverdière, qui a quitté pour la retraite en octobre dernier. Ce document met en lumière les réalisations, défis et priorités stratégiques de l'année écoulée. Nos efforts collectifs, soutenus par l'engagement de nos équipes, continuent d'ancre l'excellence éducative comme pierre angulaire de notre mission.

Le mois dernier, nous avons appris que le cyberincident auquel nous avons été confrontés à la mi-octobre a mené à la fuite de certaines données personnelles. Dès la détection de l'incident, des mesures correctives rigoureuses ont été prises pour sécuriser nos systèmes et minimiser les impacts. Nous avons utilisé plusieurs moyens pour informer notre communauté du cyberincident et de ses impacts regrettables. Pour soutenir les membres du personnel touchés, actuels et anciens, nous avons mis à leur disposition des ressources de protection contre le vol d'identité, notamment l'accès gratuit à un service de surveillance du crédit. [Une section spéciale](#) sur l'incident est toujours en ligne pour répondre aux questions que pourraient avoir les personnes concernées.

Les portes ouvertes, tenues du 20 novembre au 6 décembre, ont été le moment pour les élèves de 6^e année et leurs familles, d'explorer leur future école secondaire Viamonde. Un grand merci aux écoles qui travaillent fort pour se présenter sous leur plus beau jour pendant ces soirées fort occupées. Par le fait même, j'invite la communauté à visiter le site [Destination : l'École secondaire](#), une ressource intéressante du Conseil qui présente l'étendue des programmes d'excellence et des majeures haute spécialisation (MHS) offertes dans nos écoles, en plus de répondre aux préoccupations des jeunes et des parents concernant la transition au secondaire.

Je souligne également que les écoles secondaires ont procédé à l'administration du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) tout au cours du mois de novembre, une évaluation importante à laquelle les élèves sont éligibles une première fois en 10^e année et dont la réussite est conditionnelle à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Nos élèves performant généralement très bien et les taux de réussite à cette évaluation sont au-delà de la moyenne provinciale

Du 17 au 21 novembre, nos écoles ont participé à la Semaine de la prévention et de la sensibilisation à l'intimidation. Ce fut l'occasion de tenir des discussions enrichissantes et de mener divers projets sur l'importance du respect et de la bienveillance. En marge de cette semaine, notre concours de création *Art'monie* a mis en valeur le talent artistique des élèves tout en sensibilisant à cette thématique cruciale.

Je termine ce rapport en vous présentant nos meilleurs vœux pour la période des fêtes qui est à nos portes. Que 2025 apporte à la communauté Viamonde, la santé, l'énergie et l'humanité nécessaires pour déplacer des montagnes et continuer d'atteindre des sommets.

La directrice de l'éducation par intérim,

Tricia Verreault

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 12 novembre au 6 décembre 2024

Membres	Date	Activités
Conseiller Fortin (Président)		
Conseillère Richez (Vice-présidente)		
Conseillère Dandavino	30 novembre	Concert-bénéfice pour <i>Simcoe Settlement House</i> (Oshawa)
	3 décembre	Inscription (membre) de <i>Bawaajigewin Aboriginal Community Circle (BACC)</i> (Oshawa)
Conseiller Gregory		
Conseiller Lapointe		
Conseiller O'Hara		
Conseillère Oger	21 novembre	Participation à une entrevue avec une étudiante de l'Université Arizona State en relation avec un projet de maîtrise en psychologie politique
Conseiller Paradis		
Conseiller Rochefort		
Conseillère Ruzzkowski		
Conseillère Sigurdson Forbes		
Conseiller Tikeng		

POINT NO 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR

PUBLIC

Calendrier des diversités - décembre 2024

2	Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
3	Journée internationale des personnes handicapées
4	Concours ARTmonie – les prix sont décernés
9-13	Semaine reconnaissance du personnel (Reconnaissance des années de service)
6	Journée nationale de commémoration et d'actions contre la violence faite aux femmes (Polytechnique)
10	Journée des droits de la personne
20	Journée internationale de la solidarité humaine
25	Noël (Christianisme)
29	Nouvel An lunaire (Bouddhisme, Taoïsme, Confucianisme)
25 – 2 janvier	Hanouka (Judaïsme)

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : RAPPORT N° 2 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – SÉANCE PUBLIQUE

Le comité de vérification a tenu la rencontre n° 2 de 17 h 00 à 17 h 05 et de 18 h 24 à 18 h 33, le **2 décembre 2024**, par vidéoconférence, sous la présidence du conseiller Paradis.

Membres du Conseil :	M. David Paradis, conseiller scolaire, président du comité de vérification M. Benoit Fortin, président du Conseil, M ^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire
Membres externes :	M ^{me} Fatoumata Ba M ^{me} Alvyde Ndzana
Membres de l'équipe de vérification :	M ^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale M ^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne sénior
Membres de l'équipe de vérification externe:	M. Marc Brabant, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton M. Nicholas Scott, directeur chez Raymond Chabot Grant Thornton
Membres de l'administration :	M ^{me} Tricia Verreault, directrice de l'éducation par intérim M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Amy Mahler, directrice des services administratifs M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CV_-_2_decembre_PUB.pdf

Votre comité vous informe :

1. que le conseiller Paradis a été élu comme président du comité de vérification pour l'année 2025;
2. qu'il a adopté le procès-verbal public du 11 septembre 2024;
3. qu'il a reçu le rapport sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne par l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI);

PUBLIC

4. qu'il a reçu le rapport sur l'évaluation du rendement du vérificateur externe et que les membres du comité de vérification compléteront le formulaire d'évaluation et le soumettront à la surintendance des services corporatifs et trésorier d'ici le 10 janvier 2025;
5. que les recommandations suivantes ont été transférées au domaine public :
 - Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2023-2024 ;
 - Sommaire des résultats de la vérification sur les programmes et services de soutien aux élèves.
6. que les dates des prochaines rencontres du comité de vérification sont :
 - le 3 février 2025
 - le 9 juin 2025

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 intitulé *Rapport n° 2 du comité de vérification – séance publique* soit reçu.

Le président du comité,

David Paradis

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,

Jason Rodrigue

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**OBJET : Rapport n° 1 - Comité de Gouvernance**

Le Comité de gouvernance a tenu sa première réunion le **26 novembre 2024** de 16 h 30 à 17 h 25, par vidéoconférence, sous la présidence du conseiller Paradis.

Membres du Conseil	M. David Paradis, conseiller scolaire – président du Comité M ^{me} Emmanuelle Richez, conseillère scolaire et vice-présidente du Conseil M ^{me} Anna-Karyna, conseillère scolaire
Autre membre participant	M. Marcel Tikeng, conseiller scolaire
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M ^{me} Tricia Verreault, directrice de l'éducation par intérim Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M. Steve Lapierre, directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Document_s_CG_26_nov_2024.pdf

Votre comité vous informe :

1. que le conseiller Paradis a été élu comme président du Comité de gouvernance pour l'année 2025;
2. qu'il a reçu un rapport verbal sur la mise à jour du choix de la firme expert-conseil (Raymond Chabot Grant Thornton) pour le développement du prochain plan stratégique qui débutera son travail auprès de la table du Conseil dès janvier;
3. qu'il a reçu les ébauches des Calendriers scolaires pour 2025-2026 qui seront envoyées aux instances habituelles aux fins de consultations;
4. qu'il a donné sa rétroaction relativement à la politique n° 2,107 – *En cas d'atteinte à la vie privée*. À la suite des commentaires du comité, la version finale de la politique sera présentée à la table du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur;

5. qu'il a reçu les révisions proposées par le groupe de travail au Code de conduite des membres du Conseil et à la politique n° 1,105 - Tenue des réunions par des moyens électroniques. Le comité recommande que les deux documents soient finalisés par l'administration et présentés au Conseil pour approbation à une date ultérieure;
6. que les dates des prochaines rencontres du Comité de gouvernance se tiendront via TEAMS à 12 h 00 :
 - Rencontre N° 2 : 26 février 2025
 - Rencontre N° 3 : 28 mai 2025

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 intitulé *Rapport n° 1 - Comité de Gouvernance* soit reçu.

QUE le comité recommande à l'administration de maintenir les propositions du groupe de travail et de procéder à la finalisation du Code de conduite des membres du Conseil et de la Politique n° 1,105 – Tenue des réunions par des moyens électroniques.

Le président du comité,
David Paradis

La directrice de l'éducation par intérim,
Tricia Verreault

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : États financiers 2023-2024

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 2 décembre 2024. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2023-2024 tels qu'ils ont été présentés.

Les états financiers consolidés au 31 août 2024 en version ébauche sont inclus à l'annexe A pour approbation par le Conseil.

Les vérificateurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton vous confirment dans leur rapport de l'auditeur indépendant que les états financiers présentés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le Conseil a terminé l'exercice 2023-2024 avec un surplus global de 1 390 410 \$ ce qui inclut un surplus de fonctionnement de 1 123 137 \$. Le surplus de fonctionnement se compare à un déficit anticipé de 6 205 080 \$ lors du dépôt du budget révisé en décembre 2023.

L'annexe B présente un sommaire des revenus et dépenses tel que présenté dans les états financiers.

Les éléments suivants ont contribué aux résultats de l'année :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2023-2024 ont augmenté de 41 799 250 \$ par rapport au budget révisé. L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparée au budget révisé.

La comparaison directe des lignes de revenu entre les états financiers et le budget révisé est difficile, car les montants alloués à chaque ligne sont calculés par des formules de répartition des subventions du Ministère. Les explications ci-dessous adressent donc les variations des différentes sections en agrégat.

Fonctionnement

L'augmentation des revenus de fonctionnement se chiffre à 34 415 359 \$ et s'explique par :

Explication	Variance
Augmentation des subventions de l'année courante et redressements des années antérieures en raison des paiements rétroactifs pour le projet de la Loi 124 et les nouvelles conventions collectives.	33 929 390 \$
Revenus d'intérêt supérieur aux estimations en raison des taux d'intérêt et des dépôts bancaires plus hauts que prévu.	1 427 000 \$
Financement supplémentaire ponctuel en transport scolaire relié au carburant.	486 440 \$
Effectifs supérieurs aux estimations présentées en novembre 2023.	750 000 \$
Revenus transférés aux apports en capital reportés pour financer les actifs mineurs capitalisés (tel que l'équipement) selon les conventions comptables.	(318 000) \$
Un report d'une partie des subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour des programmes enveloppés tels que la Réussite des élèves, la Majeure Haute Spécialisation et PNMI. Ces sommes s'ajoutent aux subventions disponibles en 2024-2025.	(1 441 495) \$

Installations destinées aux élèves

Les revenus pour les installations destinées aux élèves augmentent de 859 585 \$. Ceci s'explique par des revenus et dépenses pour les installations d'accueil temporaires (financement enveloppé) supérieurs aux prévisions budgétaires ainsi que des revenus pour les dépenses des projets de réfection non capitales.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 4 158 571 \$, contrebalancé par la même augmentation en dépenses. Cette augmentation s'explique principalement par les subventions spéciales allouées en cours d'année et par des prêts de services qui sont facturés à des tiers.

Affectations non disponibles

L'augmentation en affectations non disponibles se chiffre à 2 365 735 \$. Ce montant correspond aux revenus générés par les dépenses reliées aux nouveaux terrains, une augmentation dans les fonds générés par les écoles, l'impact des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) et la variance dans les intérêts.

B) Dépenses

L'annexe D présente une ventilation des dépenses de fonctionnement des états financiers qui sont comparées au budget révisé.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 27 087 142 \$ comparé au budget révisé, et ce, incluant une provision pour les dépenses salariales de 9 957 846 \$.

La comparaison directe des lignes de dépenses est compliquée cette année à cause des traitements comptables nécessaires pour les éléments suivants :

- paiements rétroactifs reliés au projet de la *Loi 124* pour tous les membres du personnel à l'exception du personnel-cadre, des directions et des directions adjointes d'écoles.
- provision pour les paiements rétroactifs reliés au projet de *Loi 124* et les résultats des négociations provinciales pour les directions et les directions adjointes d'écoles.
- provision pour les augmentations salariales reliées aux négociations provinciales de l'AEFO. Lors de la présentation du budget révisé, une augmentation salariale de 1,25 % était prévue et était répartie sur les différentes lignes budgétaires en fonction des dépenses salariales anticipées. Puisque les négociations ont été conclues après le 31 août 2024, mais avant la publication des états financiers, le Ministère oblige maintenant les conseils à prévoir une provision budgétaire pour les salaires sur une ligne distincte et que celle-ci reflète les augmentations salariales négociées;
- traitement des actifs mineurs capitalisés (tel que l'équipement) selon les conventions comptables (318 000 \$). Ces transferts sont appliqués aux lignes Manuel, Ordinateur et Fonctionnement et seront amortis au même rythme que les revenus des apports en capital reportés.

En général, les variances dans les dépenses s'expliquent comme suit (où possible une estimation de l'impact est identifiée, pour certaines variances reliées aux salaires, il est difficile de calculer la valeur en raison des ajustements identifiés ci-haut) :

- Dépenses en équipement informatique budgété pour augmenter la réserve d'achat capital informatique dans les années à venir, mais pas réellement dépensées dans l'année courante (1 033 000 \$).
- Dépenses de suppléance inférieures au budget prévu.
- Budget d'école sous dépensé (170 000 \$).
- Projets et dépenses systémiques qui n'ont pas eu lieu en raison d'un manque de main-d'œuvre (451 000 \$).
- Dépenses en perfectionnement professionnel moins élevées que prévu et certaines dépenses payées par d'autres sources de financement, comme les projets spéciaux (379 639 \$).
- Dépenses en PMNI et autre projet spécial dont les budgets seront transférés à l'année scolaire 2024-2025 (1 441 495 \$).
- Économies en transport scolaire au cours de l'année (214 000 \$).

- Dépassement dans les dépenses de service d'entretien ménager à cause d'absences et postes non comblés en conciergerie (610 000 \$).
- Certains postes non comblés au cours de l'année.

C) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles.

La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité.

L'augmentation du surplus accumulé non disponible est de 122 846 \$ et est constituée des éléments suivants :

Surplus non disponible	Solde au 31 août 2023	Transferts	Solde au 31 août 2024
Terrains	128 394 549 \$	494 866 \$	128 889 415 \$
OMHSI*	(10 352 109) \$	(546 653) \$	(10 352 109) \$
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 232 069) \$	92 559 \$	(1 139 510) \$
Fonds générés par les écoles	2 750 996 \$	82 074 \$	2 833 069 \$
Total	119 561 367 \$	122 846 \$	119 684 213 \$

* Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est zéro. Cependant, lors de l'achat de terrain ou de travaux capitalisés pour les améliorations aux terrains, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont donc considérés comme non disponibles. Pour l'exercice courant, 494 866 \$ fut dépensé en préparation des terrains à Whitby-Ajax, Brampton, Hamilton et Toronto (Beaches) ayant un impact sur le surplus non disponible.

Chaque année, le Conseil doit ajuster l'obligation et la dépense d'amortissement reliée aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Pour l'année 2023-2024, la dépense d'amortissement est 546 653 \$.

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère et il en découle que toute variation est isolée des résultats de l'année courante. La variance pour l'année 2023-2024 est de 92 559 \$.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles. Cette année, les fonds générés par les écoles ont augmenté de 82 074 \$ en fonction de l'état des comptes en date du 31 août 2024.

Surplus accumulé - disponible

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes, mais assujetties à leurs règlements. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté disponible pour ses activités courantes.

Les résultats de l'année augmentent le surplus accumulé disponible de 1 267 564 \$ comparé à une réduction de 6 745 107 \$ prévue au budget révisé. Le surplus accumulé disponible est réparti comme suit :

1. Surplus pour la salle de classe

Le Conseil permet aux écoles de reporter jusqu'à 10% de leur budget annuel à l'année suivante s'il y a un surplus en fin d'année. À cette fin, nous assurons que l'excédent accumulé pour la salle de classe est à une valeur suffisante pour contrebalancer les fonds reportés.

Le solde de l'excédent accumulé pour la salle de classe reste inchangé à 590 000 \$.

2. Surplus pour le renouvellement des équipements informatiques

Durant la pandémie, le Conseil a fait l'achat de plusieurs ordinateurs et équipements supplémentaires qui devront être renouvelés au cours des prochaines années. Afin de permettre une stabilité par rapport à l'impact budgétaire de ces achats, une réserve pour ces achats futurs fut constituée permettant au Conseil de budgéter un montant stable annuellement. Selon les dépenses prévues dans une année, le Conseil ajoute ou réduit les fonds de cette réserve. Pour l'année 2023-2024, il fut prévu d'augmenter la réserve.

Solde au 31 août 2023	3 500 000 \$
Affectation 2023-2024	1 033 000 \$
Solde au 31 août 2024	4 533 000 \$

À noter que l'administration évalue les dépenses informatiques futures afin de bien planifier les achats en fonction des besoins du Conseil et des écoles. La réserve nécessaire pourrait être modifiée selon l'évolution des besoins et des coûts de l'équipement.

3. Intérêts sur la dette non supportée

Il y a plusieurs années, des dettes à long terme ont été contractées par le Conseil et une partie de celles-ci n'est pas supportée par le Ministère. Un surplus a donc été constitué pour couvrir les intérêts non financés. Ces intérêts se chiffrent à 16 896 \$ cette année et représentent le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Au 31 août 2024, le solde de ce surplus est de 82 818 \$.

4. Débenture TDSB – fonds d’amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d’intérêts générés sur le fonds d’amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l’amortissement des actifs ayant été acquis par le produit de cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échue, seul l’amortissement de 69 056 \$ sera transféré à l’excédent accumulé.

Au 31 août 2024, le solde de ce surplus est de 690 563 \$.

5. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a créé un surplus pour financer la construction de certaines écoles lorsque les subventions du Ministère sont insuffisantes. Lorsque les fonds sont approuvés pour un projet, ils sont ajoutés à ce surplus pour réserver les fonds en attendant la réalisation des projets. Une fois les travaux réalisés, la valeur des travaux est transférée au surplus pour projets d’immobilisations engagés. Si un projet est conclu et qu’il reste des fonds non dépensés, les fonds sont remis au surplus disponible non affecté.

Au cours de l’année 2022-2023, le Conseil a réalisé le projet de construction de la nouvelle École secondaire Michelle-O’Bonsawin. Malheureusement, à cause d’événements imprévisibles reliés à la construction, les dépenses furent supérieures au budget de 1 640 411 \$. Le Conseil a fait demande au Ministère pour une subvention supplémentaire et en attente d’une réponse, 1 640 411 \$ fut affecté au surplus pour nouvelles écoles. En 2023-2024, le Ministère a approuvé la subvention supplémentaire, ce qui nous a permis de réapproprié le montant au surplus disponible non affecté.

Au 31 août 2024, le solde de ce surplus pour nouvelles écoles se chiffre à 1 862 186 \$.

6. Projets d’immobilisations engagés

Ce surplus est utilisé pour tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d’amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus puisqu’aucun financement n’est reçu directement pour ces projets.

La charge d’amortissement associée à l’ensemble des projets totalise 426 589 \$.

Le solde du surplus pour les projets d’immobilisations engagés est de 13 470 323 \$.

7. Surplus disponible non affecté

Le surplus disponible non affecté a évolué comme suit :

Solde au 31 août 2023	14 153 770 \$
Changements 2023-2024	2 387 516 \$
Solde au 31 août 2024	16 541 286 \$

Le solde du surplus disponible non affecté (excédent de fonctionnement accumulé disponible non affecté) de 16 542 286 \$ au 31 août 2024 représente 6,9% des revenus générés par les subventions ministérielles. Ce montant est supérieur au 7 948 691 \$ qui était prévu lors de la présentation des prévisions budgétaires 2023-2024 en juin.

D) Conclusion

Le résultat positif pour l'année 2023-2024 représente une amélioration importante dans la situation financière du Conseil, ce qui permettra une plus grande flexibilité dans la gestion financière des années à venir. L'année 2023-2024 se terminant en surplus permet au Conseil de prévoir un déficit (au besoin) pour les années 2024-2025 et 2025-2026 à la limite de 1%, sans avoir à demander la permission du Ministère, et ce, conformément au *Règl. de l'Ont. 280/19 : Calcul du déficit d'exercice maximal*.

La ventilation du pourcentage des dépenses par catégorie telle que rapportée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2023-2024 est présentée à l'annexe F.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 sur les *États financiers 2023-2024* soit reçu.

Approbation de l'affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 122 846 \$ soit affectée vers le surplus non disponible à des fins de conformité.

QUE le solde du surplus annuel de 2 387 516 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé disponible à des fins de conformité.

Approbation des affectations entre comptes de surplus disponibles à des fins de conformité

QUE soit affecté de l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 1 033 000 \$ au compte de surplus pour équipement informatique.

QUE soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 1 640 411 \$ du compte de surplus pour nouvelles écoles en raison de la subvention supplémentaire octroyée pour la construction de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin ;
- 16 896 \$ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non supportée;

- 69 056 \$ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 426 589 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée.

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'année scolaire 2023-2024, tels que présentés à l'annexe A, selon la recommandation du Comité de vérification à cet effet.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Tricia Verreault

p. j. (6)

Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2024

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 32

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Tricia Verreault
Directrice de l'éducation et secrétaire
par intérim

Jason Rodrigue
Surintendant des services
corporatifs et trésorier

Toronto, Canada
Le XX décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2024 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le Date

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	28 085 058	41 971 837
Débiteurs (note 3)	49 564 503	43 022 253
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>100 716 733</u>	<u>117 324 747</u>
	178 366 294	202 318 837
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	5 430 117	31 431 893
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	34 001 135	30 501 957
Revenus reportés (note 8)	19 898 051	17 018 803
Avantages sociaux futurs (note 9)	4 491 161	4 127 899
Prêts pour immobilisations (note 10)	89 934 771	96 929 346
Apports en capital reportés (note 11)	384 875 892	375 275 109
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	<u>22 511 104</u>	<u>22 089 085</u>
	<u>561 142 231</u>	<u>577 374 092</u>
DETTE NETTE	(382 775 937)	(375 055 255)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	448 496	470 259
Stocks de fournitures		584 124
Immobilisations corporelles (note 13)	<u>539 781 830</u>	<u>530 064 851</u>
	<u>540 230 326</u>	<u>531 119 234</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 14)	<u>157 454 389</u>	<u>156 063 979</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

Benoît Fortin, Président du Conseil

Tricia Verreault, Directrice de l'éducation et
secrétaire par intérim

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
 pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	Budget	2024	2023
	\$	Réal	Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	203 138 409	214 785 177	201 727 236
Subventions provinciales - terrains		476 255	27 381 635
Subventions provinciales - impôt foncier	29 202 762	29 699 993	28 995 165
Subventions provinciales - autres	2 495 789	25 213 151	3 188 712
Fonds générés par les écoles	2 330 000	4 108 310	3 548 975
Revenus de placement	750 000	2 004 909	987 658
Autres droits de scolarité et revenus	2 419 601	5 835 139	5 383 716
Amortissement des apports en capital reportés	<u>15 768 291</u>	<u>15 781 169</u>	<u>15 192 425</u>
	256 104 852	297 904 103	286 405 522
Dépenses (note 17)			
Enseignement	173 020 294	192 111 643	167 616 888
Administration	9 590 127	9 920 147	9 394 942
Transport	27 147 173	26 928 192	24 922 187
Installations destinées aux élèves	45 412 535	47 597 286	43 478 234
Activités financées par les écoles	2 330 000	4 026 236	3 328 928
Autres dépenses	<u>5 902 059</u>	<u>15 930 189</u>	<u>8 872 504</u>
	<u>263 402 188</u>	<u>296 513 693</u>	<u>257 613 683</u>
Excédent (déficit) annuel	(7 297 336)	1 390 410	28 791 839
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>156 063 979</u>	<u>156 063 979</u>	<u>127 272 140</u>
Excédent de l'exercice et actif net à la fin	<u>148 766 643</u>	<u>157 454 389</u>	<u>156 063 979</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé des flux de trésorerie
 pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	1 390 410	28 791 839
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 823 463	16 211 247
Amortissement des apports en capital reportés	(15 781 169)	(15 192 425)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(6 542 250)	352 200
Diminution des stocks de fournitures	584 124	308 888
Diminution des frais payés d'avance	21 763	41 175
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	3 499 178	1 073 911
Augmentation des revenus reportés - réserves	2 879 248	2 199 839
Augmentation des avantages sociaux futurs	<u>363 262</u>	<u>277 170</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 238 029	34 063 844
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(26 118 423)	(71 639 309)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	(26 001 776)	25 781 017
Remboursements de dette	(6 994 575)	(6 677 050)
Augmentation des apports en capital reportés	25 381 952	39 507 760
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	<u>16 608 014</u>	<u>4 061 413</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>8 993 615</u>	<u>62 673 140</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(13 886 779)	25 097 675
Liquidités au début	<u>41 971 837</u>	<u>16 874 162</u>
Liquidités à la fin	<u>28 085 058</u>	<u>41 971 837</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé de l'évolution de la dette nette
 pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Excédent de l'exercice	1 390 410	28 791 839
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout liées aux obligations liées à la mise hors services des immobilisations corporelles	(26 540 442)	(74 415 125)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>16 823 463</u>	<u>16 211 247</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(9 716 979)	(58 203 878)
Acquisition de frais payés d'avance	(448 496)	(470 259)
Utilisation des frais payés d'avance	470 259	511 434
Acquisition de stocks de fournitures		
Utilisation des stocks de fournitures	<u>584 124</u>	<u>308 888</u>
Total des activités liées aux actifs non financiers	<u>605 887</u>	<u>350 063</u>
Augmentation de la dette nette	(7 720 682)	(29 061 976)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(375 055 255)</u>	<u>(345 993 279)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(382 775 937)</u>	<u>(375 055 255)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés à l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 diffèrent des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, lorsque le transfert est autorisé par le cédant et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et que le fait imposable est survenu, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient comptabilisés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

c) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises au contrôle de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises au contrôle du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles

Partenariat S.A.P.

Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes réciproques sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont comptabilisés comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 décrété en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont constatés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

i) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans (1)
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 3 à 40 ans.

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Conseil comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

l) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

m) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

n) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

o) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

p) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	4 061 628	4 383 390

3 - DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Municipalités	3 766 072	3 550 426
Autres conseils scolaires	1 238 139	
Gouvernement de l'Ontario	38 082 661	32 975 399
Gouvernement du Canada	2 326 515	3 141 567
Autres actifs destiné à la vente		272 242
Autres	4 151 116	3 082 619
	49 564 503	43 022 253

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 en fonction des programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2024, le Conseil a un compte débiteur de la province de 100 716 733 \$ (117 324 747 \$ en 2023) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prêt à demande Segment N, 5 % (5,67% en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	201 395	17 499 522
Prêt à demande Segment A, 5 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	90 719	
Prêt à demande Segment O, 4,96 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	71 642	71 642
Prêt à demande Segment P, 4,96 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	2 484 466	594 343
Prêt à demande Segment J, 4,96 % à 5 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	80 952	108 447
Prêt à demande Segment L, 4,96 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	549 484	10 268 038
Prêt à demande Segment M, 4,96 % (5,67 % en 2023), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2024	<u>1 951 459</u>	<u>2 889 901</u>
	<u>5 430 117</u>	<u>31 431 893</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (6,20 %, 6,70 % en 2023).

Le Conseil dispose de neuf ententes de financement (huit en 2023) jusqu'à concurrence de 216 920 445 \$ (175 040 346 \$ en 2023) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
	\$
Segment A	16 655 695
Segment B	34 752 494
Segment J	33 147 233
Segment L	33 423 789
Segment M	12 947 306
Segment N	27 801 641
Segment O	10 226 859
Segment P	6 085 329
Segment Q	<u>41 880 099</u>
Total	216 920 445

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2024, huit lettres de crédit (dix en 2023) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 083 438 \$ (1 194 301 \$ en 2023).

Montant \$	Échéance
53 000	le 12 mars 2025
83 200	le 12 novembre 2025
48 900	le 12 juillet 2025
475 600	le 19 octobre 2025
40 000	le 19 septembre 2025
348 283	le 19 septembre 2025
14 805	le 30 janvier 2025
19 650	le 22 juin 2025
1 083 438	

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
	\$	\$
Autres conseils scolaires	3 182 303	2 842 564
Comptes fournisseurs et frais courus	29 694 499	26 442 501
Intérêts courus	1 124 333	1 216 892
	<u>34 001 135</u>	<u>30 501 957</u>

8 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et affecté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2024, les sommes affectées à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2023	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	14 698 823	24 259 746	(12 138 719)	(8 363 294)	18 456 556
Éducation de l'enfance en difficulté	-	25 066 436	(25 066 436)	-	-
Autre	2 319 980	6 946 324	(7 824 809)	-	1 441 495
	<u>17 018 803</u>	<u>56 272 506</u>	<u>(45 029 964)</u>	<u>(8 363 294)</u>	<u>19 898 051</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

8 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2022	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	12 274 678	18 319 468	(11 460 433)	(4 434 890)	14 698 823
Éducation de l'enfance en difficulté	-	23 346 103	(23 346 103)	-	-
Autre	2 544 286	5 470 769	(5 695 075)	-	2 319 980
	<u>14 818 964</u>	<u>47 136 340</u>	<u>(40 501 611)</u>	<u>(4 434 890)</u>	<u>17 018 803</u>

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2024		2023	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	186 847	3 944 915	263 032	3 569 269
Coût des prestations constituées pour l'exercice	-	1 373 118	50 963	1 752 398
Intérêts sur l'obligation	7 023	145 848	7 361	106 887
Perte (gain) actuarielle nette	15 622	(56 179)	14 114	(70 394)
Prestations versées	(54 468)	(1 053 183)	(148 623)	(1 413 245)
Solde à la fin	<u>155 024</u>	<u>4 354 519</u>	<u>186 847</u>	<u>3 944 915</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2024		2023	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel	155 024	4 354 519	4 509 543	4 131 762
Perte actuariels non amortis	(18 382)	-	(18 382)	(3 863)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel	<u>136 642</u>	<u>4 354 519</u>	<u>4 491 161</u>	<u>4 127 899</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	2024		2023	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestation constituées de l'exercice	-	1 373 118	1 373 118	1 803 361
Intérêts sur l'obligation	7 023	145 848	152 871	114 248
Amortissement des pertes (gains) actuariels non amortis	1 103	(56 179)	(55 076)	(78 571)
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u>8 126</u>	<u>1 462 787</u>	<u>1 470 913</u>	<u>1 839 038</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2024 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2024. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024, le Conseil a contribué 4 532 274 \$ (3 516 710 \$ en 2023) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	3,80 % par année au 31 août 2024	4,40 % par année au 31 août 2023
Mortalité	MI 2017	MI 2017

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les prêts pour immobilisations sous forme de débetures comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
BNY Mellon, effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	19 091 078	21 992 233
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	3 228 683	3 582 446
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	9 505 184	10 351 384
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	649 743	699 711
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 125 966	1 200 876
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	16 901 258	17 801 768
Office ontarien de financement, effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en mars 2039	32 022 741	33 579 934
Office ontarien de financement, effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2040	1 549 916	1 625 563
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	871 751	910 172
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	4 988 451	5 185 259
	<u>89 934 771</u>	<u>96 929 346</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 114 815 972 \$, soit 89 934 771 \$ de capital et 24 881 201 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2025	7 327 564	3 821 198	11 148 762
2026	7 676 836	3 471 926	11 148 762
2027	8 043 208	3 105 554	11 148 762
2028	8 427 534	2 721 228	11 148 762
2029	8 830 716	2 318 046	11 148 762
2030 et suivantes	49 628 913	9 443 249	59 072 162
	<u>89 934 771</u>	<u>24 881 201</u>	<u>114 815 972</u>

11 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis au cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	375 275 109	350 959 775
Ajouts aux apports en capital reportés	17 018 658	35 345 111
Recettes constatées pour la période	(15 781 169)	(15 192 425)
Transferts provenant des revenus reportés	8 363 294	4 434 890
Transferts aux actifs financiers		(272 242)
Solde à la fin	<u>384 875 892</u>	<u>375 275 109</u>

12 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil concernent le désamiantage de ses bâtiments.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 31 août 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 22 511 104 \$ (22 089 085 \$ au 31 août 2023).

Les modification des estimations en lien avec l'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est de 422 019 \$ en 2024 (3 048 060 \$ en 2023) et la charge d'actualisation est de nulle \$ en 2024 (nulle \$ en 2023).

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation des obligations liées au désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est connu se situe entre 4,06 % à 4,23 %;

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

12 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

- La période d'actualisation est de 3 à 40 ans et tient compte d'une durée estimative des travaux de mis hors service d'immobilisations s'échelonnant en général sur une période d'un an;
- Le taux d'inflation utilisé est de 3,58 %.

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024				
	Solde au début	Ajouts, transferts et modifications	Dispositions	Amortisse- ment	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrain	127 779 826	1 263 260			129 043 086
Améliorations foncières	2 010 418				2 010 418
Construction en cours (a)	1 254 048	513 665			1 767 713
Bâtiments	547 769 819	24 263 469			572 033 288
Améliorations locatives	573 398				573 398
Structures non permanentes	2 005 727				2 005 727
Mobilier et matériel	11 432 179	233 848			11 666 027
Matériel informatique et logiciels	5 288 784	266 200			5 554 984
	<u>698 114 199</u>	<u>26 540 442</u>	-	-	<u>724 654 641</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	598 617			124 956	723 573
Bâtiments	157 173 138			14 177 467	171 350 605
Améliorations locatives	35 567			14 358	49 925
Structures non permanentes	1 021 738			91 224	1 112 962
Mobilier et matériel	6 119 646			989 557	7 109 203
Matériel informatique et logiciels	3 100 642			1 425 901	4 526 543
	<u>168 049 348</u>	-	-	<u>16 823 463</u>	<u>184 872 811</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	127 779 826	1 263 260			129 043 086
Améliorations foncières	1 411 801			124 956	1 286 845
Construction en cours (a)	1 254 048	513 665			1 767 713
Bâtiments	390 596 681	24 263 469		14 177 467	400 682 683
Améliorations locatives	537 831			14 358	523 473
Structures non permanentes	983 989			91 224	892 765
Mobilier et matériel	5 312 533	233 848		989 557	4 556 824
Matériel informatique et logiciels	2 188 142	266 200		1 425 901	1 028 441
	<u>530 064 851</u>	<u>26 540 442</u>	-	<u>16 823 463</u>	<u>539 781 830</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

					2023
	Solde au début	Ajoutset transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	99 815 189	27 964 637			127 779 826
Améliorations foncières	3 088 987	116 360	1 194 929		2 010 418
Construction en cours (a)	14 558 204	(13 304 156)			1 254 048
Bâtiments	491 091 225	56 678 594			547 769 819
Améliorations locatives	537 299	36 099			573 398
Structures non permanentes	2 094 827		89 100		2 005 727
Mobilier et matériel	13 463 153	1 415 770	3 446 744		11 432 179
Matériel informatique et logiciels	6 389 278	767 727	1 868 221		5 288 784
	<u>631 038 162</u>	<u>73 675 031</u>	<u>6 598 994</u>	<u>-</u>	<u>698 114 199</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 664 838		1 194 929	128 708	598 617
Bâtiments	144 585 141	(740 094)		13 328 091	157 173 138
Améliorations locatives	21 672			13 895	35 567
Structures non permanentes	1 014 925		89 100	95 913	1 021 738
Mobilier et matériel	8 531 408		3 446 744	1 034 982	6 119 646
Matériel informatique et logiciels	3 359 205		1 868 221	1 609 658	3 100 642
	<u>159 177 189</u>	<u>(740 094)</u>	<u>6 598 994</u>	<u>16 211 247</u>	<u>168 049 348</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	99 815 189	27 964 637			127 779 826
Améliorations foncières	1 424 149	116 360		128 708	1 411 801
Construction en cours (a)	14 558 204	(13 304 156)			1 254 048
Bâtiments	346 506 084	57 418 688		13 328 091	390 596 681
Améliorations locatives	515 627	36 099		13 895	537 831
Structures non permanentes	1 079 902			95 913	983 989
Mobilier et matériel	4 931 745	1 415 770		1 034 982	5 312 533
Matériel informatique et logiciels	3 030 073	767 727		1 609 658	2 188 142
	<u>471 860 973</u>	<u>74 415 125</u>	<u>-</u>	<u>16 211 247</u>	<u>530 064 851</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 1 767 713 \$ (1 124 048 \$ en 2023) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2024

14 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	117 990 652	118 042 439
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	21 228 892	22 348 844
Excédent de fonctionnement	16 541 288	14 153 772
Fonds générés par les activités scolaires	2 833 070	2 750 996
Autres	<u>(1 139 513)</u>	<u>(1 232 072)</u>
	<u>157 454 389</u>	<u>156 063 979</u>

15 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil de sorte que la part proportionnelle du Conseil des actifs, passifs, revenus et charges du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. La quote-part du Conseil pour 2024 est de 38,2 % (37,5 % en 2023). Les opérations et soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Voici l'information financière condensée pour les deux derniers exercices :

	2024		2023	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
Situation financière				
Actif financier	831 262	317 690	988 900	370 688
Passif financier	883 687	337 726	1 049 192	393 289
Actif non financier	52 425	20 036	60 292	22 600
Excédent accumulé	-	-	-	-
Résultats				
Produits	65 383 111	24 987 990	61 669 253	23 116 664
Charges	65 383 111	24 987 990	61 669 253	23 116 664

16 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2024

16 - PARTENARIAT S.A.P. (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	2 228 993	2 408 442
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 985 170	2 169 693
Revenu reporté - autre	243 823	238 749
	<u>2 228 993</u>	<u>2 408 442</u>
Actif net	-	-
Dépenses nettes	<u>266 192</u>	<u>213 966</u>

17 - DÉPENSES PAR OBJET

Le tableau ci-dessous résume les charges constatées à l'état consolidé des résultats, par objet :

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaire et traitement	150 623 941	182 460 488	151 886 490
Avantages sociaux	28 736 817	34 451 994	26 604 594
Perfectionnement du personnel	629 676	748 732	644 486
Fournitures et services	20 928 383	21 384 585	21 361 691
Frais de location	163 941	171 481	543 059
Honoraires et services contractuels	34 845 459	34 505 357	31 913 319
Autres dépenses	5 906 020	1 335 851	3 495 293
Intérêts (note 2)	4 154 188	4 061 628	4 383 390
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	16 843 649	16 823 463	16 211 247
	<u>263 402 188</u>	<u>296 513 693</u>	<u>257 613 683</u>

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2026 s'élevaient à 195 653 \$ (197 120 \$ en 2023). Des affaires juridiques sont en cours, et leur issue incertaine pourrait avoir une incidence sur les futures primes versées par le conseil scolaire.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'a le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

1. Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.
2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

19 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Conseil est apparenté à l'Office ontarien de financement (OOF) étant donné que les deux entités sont contrôlées par la province. Les opérations avec l'OOF sont principalement le financement de leur projets. Le financement total est de 70 843 692 \$ au 31 août 2024 (74 937 114 \$ au 31 août 2023).

20 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Conseil est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Conseil analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

20- GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des principaux actifs du Conseil représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Conseil au risque de variations de la juste valeur.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les prêts et les dettes à long terme et les emprunts temporaires.

Le Conseil n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1,00% (1,00% au 31 août 2023) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	34 001 143			
Dette à long terme	11 148 762	22 297 524	22 297 524	59 072 161
	45 149 905	22 297 524	22 297 524	59 072 161

21 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 12 177 646 \$.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2024

21 - ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 25 527 731 \$ (23 604 235 \$ en 2023).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location à long terme pour des bâtiments, à verser une somme de 598 401 \$. Ces contrats échoient du 31 juillet 2025 au 31 juillet 2027.

Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 335 028 \$ en 2025, à 137 412 \$ en 2026 et à 125 961 \$ en 2027.

22 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2024 s'élève à 5 300 005 \$ (4 492 244 \$ en 2023).

23 - RÉSOLUTION DES QUESTIONS MONÉTAIRES AFFÉRENTES AU PROJET DE LOI 124, LOI VISANT À PRÉSERVER LA VIABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Une résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 a été conclue entre la Couronne et les syndicats du secteur de l'éducation suivants : Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA) et Association des Enseignantes et Enseignants Franco-Ontariens (AEFO), Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario – Travailleuses et travailleurs en éducation (FEEO-TE), Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario - Travailleuses et travailleurs en éducation (FEESO-TE), Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO), Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO). Cette entente prévoit une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1er septembre 2019, une augmentation des salaires et traitements de 0,75 % au 1er septembre 2020 et une augmentation des salaires et traitements de 2,75 % au 1er septembre 2021, en plus de l'augmentation initiale de 1 % appliquée le 1er septembre de chaque année pendant la durée des conventions collectives 2019-22. Les mêmes augmentations s'appliquent aux groupes d'employés non syndiqués à l'exclusion des directeurs d'école, des directeurs adjoints et des cadres des conseils scolaires.

La Couronne a financé la résolution des questions monétaires pour ces groupes d'employés auprès des conseils scolaires concernés en apportant des modifications appropriées aux repères des subventions pour les besoins des élèves et en fournissant un financement supplémentaire du Fonds pour les priorités (SBE) et les partenariats (FPP).

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2024

23 - RÉSOLUTION DES QUESTIONS MONÉTAIRES AFFÉRENTES AU PROJET DE LOI 124, LOI VISANT À PRÉSERVER LA VIABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES (suite)

Après la date des états financiers, la Couronne et les associations représentant les directeurs d'école et les directeurs adjoints (Ontario Principals' Council, Catholic Principals' Council of Ontario et Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontarienne) ont conclu une entente monétaire concernant le projet de loi 124. Cet accord prévoit une augmentation de 0,75 % des traitements et salaires le 1er septembre 2020, une augmentation de 2,75 % des traitements et salaires le 1er septembre 2021 et une augmentation de 2,00 % des traitements et salaires le 1er septembre 2022, en plus de l'augmentation initiale de 1 % appliquée le 1er septembre de chaque année au cours des conventions collectives 2020-23. Le protocole d'accord a été conclu le 10 août 2024 et a été ratifié le 30 septembre 2024.

La Couronne a l'intention de financer le règlement monétaire pour les directeurs d'école et les directeurs d'école adjoints auprès des conseils scolaires concernés en apportant les changements appropriés aux repères des SBE.

En raison de cette résolution, il y a un impact sur les dépenses pour les salaires et les traitements de 24 384 929 \$ au cours de l'exercice 2023-2024. La partie liée à la période de 2019-2020 à 2022-2023 est de 17 387 390 \$, le reste du 6 997 040 \$ étant lié à 2023-2024.

24 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, le Conseil a acquis un terrain pour un montant de 12 823 200 \$. Cette acquisition est financée par un emprunt temporaire, intrêrêt au taux préférentiel moins 0,50 %, échéant en septembre 2025 annuellement.

États financiers 2023-2024
Comparaison des revenus et des dépenses

	(Subv E			DÉPENSES (4)	ÉCART (3-4) Surplus (Déficit)
Fonctionnement					
Titulaires de classe	118			109 595 976	22 052 538
Suppléance	4			7 778 808	(2 471 588)
Aide à l'enseignement	13			19 225 649	(4 186 410)
Petite enfance	5			5 351 699	382 173
Manuels scolaires, matériel et fournitures	7			6 953 205	84 577
Ordinateurs de classe	1			1 814 444	38 793
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12			13 517 377	556 844
Services de bibliothèque et d'orientation	3			4 428 083	(13 471)
Perfectionnement professionnel				631 506	264 343
Chefs de section				-	135 795
Directions, directions adjointes	10			11 365 665	958 360
Secrétaires d'école et fournitures	5			6 236 280	(419 155)
Conseillers et conseillères pédagogiques	4			5 049 324	1 052 764
Administration du conseil scolaire	7			9 920 147	1 097 141
Fonctionnement et entretien des écoles	19			26 268 951	(4 485 071)
Éducation permanente				163 627	105 745
Transport des élèves	22			26 928 192	(4 072 395)
Provision salariale				9 957 846	(9 957 846)
Total de fonctionnement	238 7			265 186 779	1 123 137
Installations destinées aux élèves					
Autres installations pour les élèves	5			4 504 871	640 069
Amortissement des immobilisations	15			16 276 811	(495 642)
Total installations destinées aux élèves	20 8			20 781 682	144 427
Autres					
Financement dette antérieure 1998				570 114	-
Projets spéciaux				5 402 229	-
Total autres	5			5 972 343	-
Terrains				-	494 866
Variation des intérêts courus	92 559			-	92 559
Fonds générés par les écoles	-		4 1	4 026 236	82 074
Amortissement OMHSI	-			546 653	(546 653)
Éléments affectant le surplus non-disponibles	587 425		4 10	4 572 889	122 846
Grand total	260 749 180		37 15	296 513 693	1 390 410

États financiers 2023-2024
Revenus
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé			États financiers			Écart		
	Subventions EDU	Autres recettes	TOTAL	Subventions EDU	Autres recettes	TOTAL	(2) - (1)	Autres recettes	TOTAL
Fonctionnement									
Titulaires de classe	109 243 512	1 291 820	110 535 332	118 758 700	12 889 814	131 648 514	9 515 188	11 597 994	21 113 182
Suppléance	4 398 278	-	4 398 278	4 491 723	815 497	5 307 220	93 445	815 497	908 942
Aide à l'enseignement	12 304 091	285 000	12 589 091	13 355 635	1 683 604	15 039 239	1 051 544	1 398 604	2 450 148
Petite enfance	5 049 820	35 000	5 084 820	5 241 557	492 315	5 733 872	191 737	457 315	649 052
Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 789 453	95 000	7 884 453	7 037 782	-	7 037 782	(751 671)	(95 000)	(846 671)
Ordinateurs de classe	2 115 679	-	2 115 679	1 853 237	-	1 853 237	(262 442)	-	(262 442)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 213 359	414 566	12 627 925	12 530 100	1 544 121	14 074 221	316 741	1 129 555	1 446 296
Services de bibliothèque et d'orientation	3 762 635	-	3 762 635	3 985 666	428 946	4 414 612	223 031	428 946	651 977
Perfectionnement professionnel	1 049 683	-	1 049 683	895 849	-	895 849	(153 834)	-	(153 834)
Chefs de section	125 274	-	125 274	135 795	-	135 795	10 521	-	10 521
Directions, directions adjointes	10 278 563	-	10 278 563	10 385 330	1 938 695	12 324 025	106 767	1 938 695	2 045 462
Secrétaires d'école et fournitures	4 950 166	-	4 950 166	5 247 531	569 594	5 817 125	297 365	569 594	866 959
Conseillers et conseillères pédagogiques	5 634 690	410 944	6 045 634	4 981 645	1 120 443	6 102 088	(653 045)	709 499	56 454
Administration du conseil scolaire	7 454 715	1 361 333	8 816 048	7 548 248	3 469 040	11 017 288	93 533	2 107 707	2 201 240
Fonctionnement et entretien des écoles	18 835 075	475 000	19 310 075	19 660 775	2 123 105	21 783 880	825 700	1 648 105	2 473 805
Éducation permanente	-	53 069	53 069	268 514	858	269 372	268 514	(52 211)	216 303
Transport des élèves	22 267 832	-	22 267 832	22 369 357	486 440	22 855 797	101 525	486 440	587 965
Total de fonctionnement	227 472 825	4 421 732	231 894 557	238 747 444	27 562 472	266 309 916	11 274 619	23 140 740	34 415 359
Installations destinées aux élèves									
Autres installations pour les élèves	4 298 233	-	4 298 233	5 063 028	81 912	5 144 940	764 795	81 912	846 707
Amortissement des immobilisations	15 768 291	-	15 768 291	15 781 169	-	15 781 169	12 878	-	12 878
Total installations destinées aux élèves	20 066 524	-	20 066 524	20 844 197	81 912	20 926 109	777 673	81 912	859 585
Autres									
Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
Projets spéciaux	-	1 243 658	1 243 658	-	5 402 229	5 402 229	-	4 158 571	4 158 571
Total autres	570 114	1 243 658	1 813 772	570 114	5 402 229	5 972 343	-	4 158 571	4 158 571
Affectations non-disponibles									
Achats de terrains	-	-	-	494 866	-	494 866	494 866	-	494 866
Fonds générés par les écoles	-	2 330 000	2 330 000	-	4 108 310	4 108 310	-	1 778 310	1 778 310
Variation des intérêts courus	-	-	-	92 559	-	92 559	92 559	-	92 559
Total non-disponibles	-	2 330 000	2 330 000	587 425	4 108 310	4 695 735	587 425	1 778 310	2 365 735
Grand Total	248 109 463	7 995 390	256 104 853	260 749 180	37 154 923	297 904 103	12 639 717	29 159 533	41 799 250

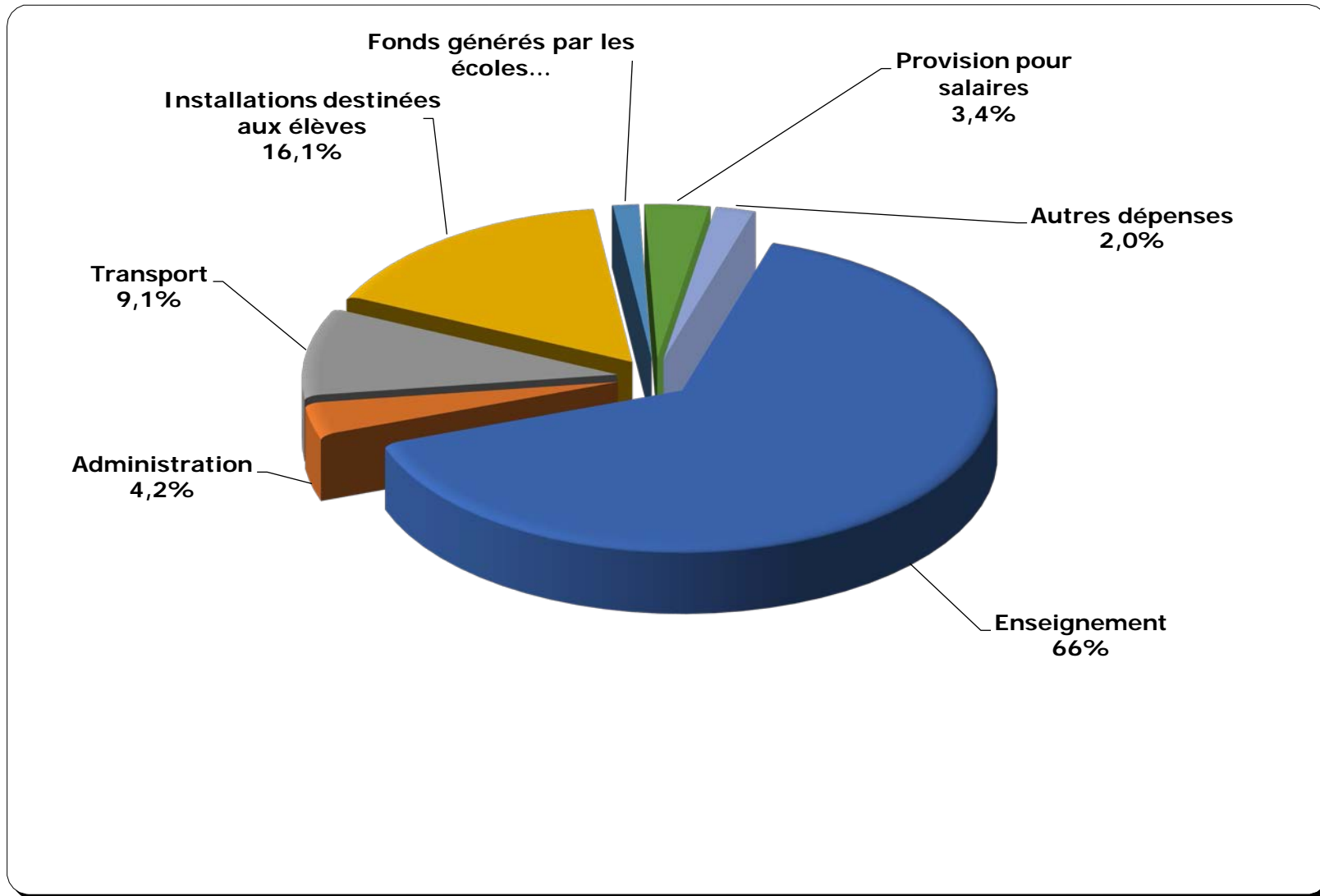
États financiers 2023-2024
Dépenses
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé	États financiers	Écart
	(1)	(2)	(2) - (1)
Fonctionnement			
Titulaires de classe	96 932 311	109 595 976	12 663 665
Suppléance	8 120 373	7 778 808	(341 565)
Aides-enseignantes et aides-enseignants	16 778 174	19 225 649	2 447 475
Petite enfance	4 704 307	5 351 699	647 392
Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 729 554	6 953 205	(776 349)
Ordinateurs de classe	2 317 739	1 814 444	(503 295)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 830 108	13 517 377	687 269
Services de bibliothèque et d'orientation	4 235 173	4 428 083	192 910
Perfectionnement professionnel	1 011 145	631 506	(379 639)
Chefs de section	-	-	-
Directions, directions adjointes	10 808 022	11 365 665	557 643
Secrétaires d'école et fournitures	5 625 979	6 236 280	610 301
Conseillers et conseillères pédagogiques	5 703 202	5 049 324	(653 878)
Administration du conseil scolaire	9 753 927	9 920 147	166 220
Fonctionnement et entretien des écoles	24 348 397	26 268 951	1 920 554
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	54 053	163 627	109 574
Transport des élèves	27 147 173	26 928 192	(218 981)
Total fonctionnement	238 099 637	255 228 933	17 129 296
Installations destinées aux élèves			
Autres installations pour les élèves	4 315 129	4 504 871	189 742
Amortissement des immobilisations	15 768 291	16 276 811	508 520
Total installations destinées aux élèves	20 083 420	20 781 682	698 262
Autres			
Financement dette antérieure 1998	570 114	570 114	-
Projets spéciaux	1 243 658	5 402 229	4 158 571
Total autres	1 813 772	5 972 343	4 158 571
Affectations non-disponibles			
Fonds générés par les écoles	2 330 000	4 026 236	1 696 236
Amortissement OMHSI	552 227	546 653	(5 574)
Provision pour frais de main-d'oeuvre	-	9 957 846	9 957 846
Total affectations non-disponibles	2 882 227	14 530 735	11 648 508
Grand total	262 879 056	296 513 693	33 634 637

États financier 2023-2024
Détail des excédents accumulés

	Disponible pour fin de conformité							Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
	Excédent de fonctionnement accumulé	Salle de classe	Équipement informatique	Réalisés			À réaliser		
				Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles		
Solde au 31 août 2023	14 153 771	590 000	3 500 000	99 714	759 619	13 896 912	3 502 597	36 502 612	
Résultats annuels	1 390 410							1 390 410	
Subvention terrains	(494 866)							(494 866)	
Variation des intérêts courus	(92 559)								
Fonds générés par les écoles	(82 074)							(82 074)	
Amortissement des OMHSI	546 653							546 653	
Amortissement des travaux financés par le Conseil	426 589					(426 589)		-	
Ajout pour équipement informatique	(1 033 000)		1 033 000					-	
Réappropriation Michelle-O'Bonsawin	1 640 411						(1 640 411)	-	
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056				(69 056)			-	
Sous-total	2 387 516	-	1 033 000	(16 896)	(69 056)	(426 589)	(1 640 411)	1 267 564	122 846
Solde au 31 août 2024	16 541 286	590 000	4 533 000	82 818	690 563	13 470 323	1 862 186	37 770 176	119 684 213
									157 454 388

États financiers 2023-2024 Ventilation des dépenses



Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Prévisions budgétaires révisées 2024-2025

Antécédents

À sa réunion du 20 juin 2024, le Conseil a adopté un budget de 276 339 867 \$ pour l'année scolaire 2024-2025, et ce, basé sur des effectifs équivalents à temps plein (ETP) de 13 058, soit 10 572 au palier élémentaire et 2 486 au palier secondaire.

Le budget prévoyait un déficit fonctionnel planifié de 2 328 403 \$, ce qui représentait un déficit inférieur à 1 %, conformément au Règlement de l'Ontario 280/19 : *Calcul du déficit d'exercice maximal*. Étant la deuxième année de déficit, le Conseil serait dans l'obligation de présenter un budget équilibré pour l'année scolaire 2025-2026. À cette fin, le Conseil a approuvé un plan d'élimination du déficit qui fut soumis au ministère en juillet dernier.

Le budget approuvé en juin est disponible sur le site web du Conseil [ICI](#).

Situation actuelle

Chaque automne, le Conseil doit soumettre un budget révisé au Ministère afin de présenter un budget ajusté en fonction des effectifs réels au 31 octobre de l'année, et qui prend en compte les changements ayant un impact financier depuis la soumission des prévisions.

L'Annexe A présente un budget révisé de 288 459 694 \$ et reflète les modifications identifiées dans le présent rapport.

La méthodologie pour l'établissement du budget révisé comprend les étapes suivantes : une mise à jour des effectifs scolaires et des revenus qui y sont associés, une revue de la dotation et des dépenses salariales, et finalement une revue des dépenses encourues et requises pour compléter l'année scolaire en fonction de l'information disponible.

Le budget révisé est établi en fonction de la situation actuelle et des tendances observées, mais les résultats pourraient varier. Une surveillance accrue du budget sera en place et les tendances budgétaires seront examinées et reflétées dans les rapports financiers trimestriels.

Nous devons également considérer certains risques financiers qui pourraient avoir une incidence ultérieurement :

- une augmentation de l'absentéisme et des coûts de suppléance associés ;
- une augmentation des coûts de fonctionnement à cause de l'impact de l'inflation

sur nos renouvellements de contrats pour les services de maintien des bâtiments comme la coupe de pelouse, l'entretien préventif et autres; et

- une variance dans le nombre d'effectifs final en fin d'année.

A. EFFECTIFS

Le Conseil a une augmentation nette de 363 en effectifs scolaires comparé aux prévisions budgétaires de juin. La variation des élèves par palier (élémentaire ou secondaire) a un impact significatif sur les revenus en raison du calcul des subventions offertes aux conseils scolaires par le ministère de l'Éducation qui est principalement basé sur les effectifs.

En date du 31 octobre 2024, les effectifs sont :

Équivalent à temps plein (ETP)			
	Prévision budgétaire 2024-2025	31 octobre 2024	Variance
Élémentaire	10 572	10 860	288
Secondaire	2 486	2 561	75
Total	13 058	13 421	363

B. REVENUS

L'Annexe B fait une comparaison entre les revenus ajustés du budget révisé et ceux du budget préliminaire. Nous prévoyons une augmentation de 12 241 846 \$ dans nos revenus. Cette variance est principalement attribuable à :

- une augmentation de 6 500 000 \$ à la suite des ajustements aux salaires repères en raison des ententes syndicales AEFO et ADFO conclues avec la province ;
- une augmentation d'environ de 4 600 000 \$ en raison de l'augmentation des effectifs.
- une réduction de 166 201 \$ à la subvention *Expérience et qualification des enseignants* qui tient compte de l'échelle salariale du personnel en place au 31 octobre ;
- la comptabilisation de 481 437 \$ en revenus différés de l'année 2023-2024 ; et
- l'augmentation de 1 100 664 \$ en revenus pour des projets spéciaux à la suite de nouvelles subventions annoncées depuis la préparation du budget.

C. DÉPENSES

L'Annexe C fait une comparaison entre les dépenses du budget révisé et celles du budget préliminaire selon les mêmes catégories que les revenus et l'Annexe D selon les

catégories habituelles. Nous prévoyons une augmentation de 12 119 827 \$ aux dépenses.

Variance dans la dotation

Les changements apportés à la dotation des écoles en raison de la variance des effectifs sont comme suit :

Catégorie d'emploi	Budget 2024-2025	Budget révisé 2024-2025	Changement
Personnel enseignant – Présentiel	923,17	937,66	14,5
Personnel enseignant – ViaVirtuel et ViaCorrespondance	4	4	-
Total	927,17	941,66	14,5
Direction d'école	56	56	-
Direction adjointe	15,84	15,84	-
Éducatrice/éducateur de la petite enfance	74	77,5	3,5
Aide à l'enseignement	192,5	192,5	-
Éducation spécialisée	65	65	-
Bibliothéconomie	39,6	40	0,4
Secrétariat (note 1)	76	76	-
Surveillance du midi (note 1)	22,27	22,4	0,13
Entretien (note 1)	152,38	154,88	2,5
Note générale : La dotation des écoles fut ajustée en début d'année scolaire afin d'assurer que le Conseil respecte ses obligations en matière de taille de classe et pour les besoins manifestés en septembre à cause de la variance des effectifs.			
Note 1 : Ces postes seront pourvus à la suite de l'adoption du budget révisé.			

Variance dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement furent revues pour tenir compte des changements depuis la préparation du budget préliminaire en juin et de l'augmentation au revenu grâce à la variance positive des effectifs.

En général, les ajouts recommandés sont des dépenses temporaires qui pourront être réduites ou éliminées complètement pour l'année scolaire 2025-2026. Cette approche est privilégiée par rapport à l'ajout de dépenses permanentes afin de permettre la plus grande flexibilité possible dans la préparation du budget 2025-2026.

Les dépenses salariales incluant la provision pour les salaires furent ajustées conformément aux ententes collectives négociées et selon les instructions du Ministère. La provision salariale inclut maintenant uniquement l'augmentation des salaires du personnel d'enseignement en attente de la décision arbitrale.

Les ajustements aux dépenses sont :

Personnel pour les salles de classe :

- Augmentation de 14,5 ETP en enseignement.
- Augmentation de 3,5 ETP en éducation de la petite enfance.
- Ajout d'un budget de 1 500 000 \$ afin de permettre des ressources supplémentaires en appui à la littératie et aux mathématiques dans les écoles.

Ressources d'apprentissage :

- Augmentation de 0,4 ETP en bibliothéconomie.

Éducation de l'enfance en difficulté :

- Ajout de 250 000 \$ supplémentaire pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée.

Installations scolaires :

- Augmentation temporaire du budget d'entretien de 750 000 \$ afin de permettre des réparations supplémentaires en cours d'année.
- Augmentation de 2,5 ETP en conciergerie.

Transport des élèves :

- Réduction des dépenses en transport scolaire de 139 860 \$ en lien avec les dépenses anticipées.

Administration des conseils scolaires :

- Ajout de dépenses pour un logiciel pour les ressources humaines.
- Ajout de dépenses informatiques relié à la gestion du réseau.
- Dépenses à l'intention d'un projet d'amélioration dans la gestion des données.
- Augmentation des dépenses en marketing et communications de 100 000 \$.
- Impact total des ajustements : 687 384 \$

Si un surplus budgétaire se dégagait en cours d'année, l'administration pourrait engager des dépenses supplémentaires sous forme de projets ponctuels, d'ajout de personnel temporaire ou d'achat d'équipement supplémentaire, et ce, en lien avec le Plan stratégique 2021-2025, les orientations du Ministère, et en réponse au besoin des écoles.

D. EXCÉDENT ACCUMULÉ ET DÉFICIT

À la fin de l'exercice financier de 2023-2024, l'excédent de fonctionnements non affecté se chiffre à 16 541 286 \$, comparé à 7 010 719 \$ prévu lors de la préparation des prévisions budgétaires en juin. Cet écart positif est dû au fait que l'année 2023-2024 a été terminée avec un excédent au lieu d'un déficit.

Ayant terminé l'année 2023-2024 en excédent devrait changer les attentes du Ministère qu'on ait un budget équilibré pour l'année 2025-2026. L'administration est à confirmer avec le Ministère qu'un plan de redressement n'est plus nécessaire.

Puisque notre situation financière s'est améliorée, il n'y a peu d'inquiétude à continuer de planifier un déficit en lien avec le transport scolaire comme cela était initialement prévu dans les prévisions budgétaires de juin.

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté est prévu d'évoluer comme suit :

Excédent de fonctionnement accumulé	
Solde au 31 août 2024	16 541 286 \$
Déficit relié au transport scolaire	(2 200 387 \$)
Déficit opérationnel	(258 310) \$
Solde anticipé au 31 août 2025	14 082 590 \$
% du budget de fonctionnement	5,4 %

L'excédent de fonctionnement accumulé détaillé est présenté à l'annexe E.

Un excédent de fonctionnement se situant entre 3 à 4 % du budget de fonctionnement est recommandé pour conserver une marge de sécurité adéquate et fera partie des considérations retenues lors de l'élaboration des futurs budgets.

SOMMAIRE

L'impact net des changements sur le budget de fonctionnement est comme suit :

Augmentations des revenus	12 241 846 \$
Augmentation des dépenses	<u>12 119 827 \$</u>
Impact net	122 019 \$

L'impact positif de 122 019 \$ représente une légère diminution de l'utilisation de l'excédent de fonctionnements accumulé non affecté par rapport à ce qui était prévu au budget préliminaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 12 décembre 2024 intitulé *Prévisions budgétaires révisées 2024-2025* soit reçu.

QUE le Conseil adopte le budget révisé de 288 459 694 \$ selon les modalités présentées dans ce rapport et ses annexes, y compris les changements à la dotation et la variance dans les dépenses.

QUE le Conseil autorise l'administration d'ajouter des projets ponctuels, du personnel supplémentaire et d'acheter de l'équipement supplémentaire si un surplus budgétaire se dégage au cours de l'année, et ce, en lien avec le Plan stratégique 2021-2025, les orientations du Ministère, et les besoins des écoles.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Tricia Verreault

p. j. (5)

Budget révisé 2024-2025
Pour la période du 1er septembre au 31 août

	REVENUS			DÉPENSES (4)	ÉCART (4-3)
	Subventions générales (1)	Autres (2)	Total (1+2) = (3)		
Financement principal de l'éducation					
Personnel pour les salles de classe	132 938 186	845 932	133 784 118	111 205 989	22 578 129
Ressources d'apprentissage	39 651 850	853 046	40 504 896	43 800 707	(3 295 812)
Éducation de l'enfance en difficulté	27 341 964	-	27 341 964	38 455 613	(11 113 649)
Installations scolaires	19 689 377	475 000	20 164 377	26 517 497	(6 353 120)
Transport des élèves	27 583 238	-	27 583 238	29 783 625	(2 200 387)
Administration des conseils scolaires	7 172 044	1 092 000	8 264 044	10 068 693	(1 804 649)
Total - Fonctionnement	254 376 658	3 265 978	257 642 636	259 832 124	(2 189 488)
Installations destinées aux élèves					
Autres installations pour les élèves	3 959 304	-	3 959 304	3 976 200	(16 896)
Amortissement des immobilisations	15 293 297	218 183	15 511 480	15 511 480	-
Amortissement des travaux financés par le Cons	-	-	-	439 956	(439 956)
Intérêts sur la dette non supportée	-	-	-	69 056	(69 056)
Total - Installations	19 252 601	218 183	19 470 784	19 996 692	(525 908)
Autres					
Financement de la dette ant. 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
Autres dépenses hors fonctionnement	-	4 135 625	4 135 625	4 135 626	(1)
Total - Autres	570 114	4 135 625	4 705 739	4 705 740	(1)
Disponible aux fins de conformité	274 199 373	7 619 786	281 819 159	284 534 556	(2 715 397)
Affectations non disponibles					
Fonds générés par les écoles	-	3 330 000	3 330 000	3 330 000	-
Amortissement OMHSI	-	-	-	595 138	(595 138)
Non disponible	-	3 330 000	3 330 000	3 925 138	(595 138)
Grand total	274 199 373	10 949 786	285 149 159	288 459 694	(3 310 535)

**Budget révisé 2024-2025
Comparaison des revenus**

	Budget 2024-2025	Budget révisé 2024-2025	Écart	
			\$	%
Financement principal de l'éducation				
Personnel pour les salles de classe	121 625 805	133 784 118	12 158 313	10,0%
Ressources d'apprentissage	37 689 812	40 504 896	2 815 084	7,5%
Éducation de l'enfance en difficulté	25 350 884	27 341 964	1 991 080	7,9%
Installations scolaires	19 466 521	20 164 377	697 856	3,6%
Transport des élèves	27 517 765	27 583 238	65 473	0,2%
Administration des conseils scolaires	7 957 135	8 264 044	306 909	3,9%
Total - Fonctionnement	239 607 922	257 642 636	18 034 714	7,5%
Installations destinées aux élèves				
Autres installations pour les élèves	3 959 304	3 959 304	-	-
Amortissement des immobilisations	15 511 480	15 511 480	-	-
Total - Installations	19 470 784	19 470 784	-	-
Autres				
Financement de la dette ant. 1998	570 114	570 114	-	-
Autres dépenses hors fonctionnement	3 034 961	4 135 625	1 100 664	36,3%
Provision pour éventualités	6 893 532	-	(6 893 532)	(100,0%)
Total - Autres	10 498 607	4 705 739	(5 792 868)	(55,2%)
Disponible aux fins de conformité	269 577 313	281 819 159	12 241 846	4,5%
Affectations non disponibles				
Fonds générés par les écoles	3 330 000	3 330 000	-	-
Non disponible	3 330 000	3 330 000	-	-
Grand total	272 907 313	285 149 159	12 241 846	4,5%

(1)

Note explicative

1. La provision pour éventualités est une estimation calculée par le ministère pour les revenus anticipés en lien avec la loi 124. Les dépenses connexes sont incluses sur les lignes appropriées et non présentées de façon distincte, tel qu'instruit par le ministère. Aux prévisions budgétaires révisées, ces montants furent intégrés dans le financement

Budget révisé 2024-2025 Comparaison des dépenses

	Budget 2024-2025	Budget révisé 2024-2025	Écart	
			\$	%
Financement principal de l'éducation				
Personnel pour les salles de classe	104 154 986	111 205 989	7 051 003	6,8%
Ressources d'apprentissage	42 129 919	43 800 707	1 670 788	4,0%
Éducation de l'enfance en difficulté	37 614 191	38 455 613	841 422	2,2%
Installations scolaires	25 609 072	26 517 497	908 425	3,5%
Transport des élèves	29 923 485	29 783 625	(139 860)	(0,5%)
Administration des conseils scolaires	9 381 309	10 068 693	687 384	7,3%
Total - Fonctionnement	248 812 962	259 832 124	7 042 023	6,8%
Installations destinées aux élèves				
Autres installations pour les élèves	3 976 200	3 976 200	-	-
Amortissement des immobilisations	15 511 480	15 511 480	-	-
Amortissement des travaux financés par le	439 956	439 956	-	-
Intérêts sur la dette non supportée	69 056	69 056	-	-
Total - Installations	19 996 692	19 996 692	-	-
Autres				
Financement de la dette ant. 1998	570 114	570 114	-	-
Autres dépenses hors fonctionnement	3 034 961	4 135 626	1 100 665	36,3%
Total - Autres	3 605 075	4 705 740	1 100 665	30,5%
Disponible aux fins de conformité	272 414 729	284 534 556	12 119 827	4,4%
Affectations non disponibles				
Fonds générés par les écoles	3 330 000	3 330 000	-	-
Amortissement OMHSI	595 138	595 138	-	-
Non disponible	3 925 138	3 925 138	-	-
Grand total	276 339 867	288 459 694	12 119 827	4,4%

Budget révisé 2024-2025 Comparaison des dépenses

	Budget 2024-2025	Budget révisé 2024-2025	Écart	
			\$	%
Financement principal de l'éducation				
Titulaires de classe	103 711 038	111 388 080	7 677 042	7,4%
Personnel suppléant	7 599 999	7 599 999	-	-
Aide à l'enseignement	18 034 938	18 080 373	45 435	0,3%
Petite enfance	4 930 947	5 101 695	170 748	3,5%
Manuels et fournitures de classe	6 503 460	6 788 717	285 257	4,4%
Ordinateurs de classe	2 328 070	2 328 070	-	-
Soutien paraprofessionnel et technique	13 530 376	13 561 567	31 191	0,2%
Services de bibliothèque et d'orientation	4 483 155	4 561 747	78 592	1,8%
Perfectionnement professionnel	1 127 584	1 127 584	-	-
Chefs de section	-	-	-	-
Directions et directions adjointes	10 825 033	11 922 959	1 097 925	10,1%
Secrétaires d'école et fournitures	5 835 495	5 812 798	(22 697)	(0,4%)
Conseillers et conseillères pédagogiques	4 954 274	5 153 994	199 720	4,0%
Éducation permanente	34 726	34 726	-	-
Administration des conseils scolaires	9 381 309	10 068 693	687 384	7,3%
Transport des élèves	29 923 485	29 783 625	(139 860)	(0,5%)
Fonctionnement et entretien des écoles	25 609 072	26 517 497	908 426	3,5%
Total - Fonctionnement	248 812 962	259 832 124	11 019 162	4,4%
Installations destinées aux élèves				
Autres installations pour les élèves	3 976 200	3 976 200	-	-
Amortissement des immobilisations	15 511 480	15 511 480	-	-
Amortissement des travaux financés par le	439 956	439 956	-	-
Intérêts sur la dette non supportée	69 056	69 056	-	-
Total - Installations	19 996 692	19 996 692	-	-
Autres				
Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	-
Autres dépenses hors fonctionnement	3 034 961	4 135 626	1 100 665	36,3%
Total - Autres	3 605 075	4 705 740	1 100 665	30,5%
Disponible aux fins de conformité	272 414 729	284 534 556	12 119 827	4,4%
Affectations non disponibles				
Fonds générés par les écoles	3 330 000	3 330 000	-	-
Amortissement OMHSI	595 138	595 138	-	-
Non disponible	3 925 138	3 925 138	-	-
Grand total	276 339 867	288 459 694	12 119 827	4,4%

Budget révisé 2024-2025
Détail des excédents accumulés

Excédent de fonctionnement accumulé	Salle de classe	Réserve informatique	Disponible pour fin de conformité					Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil	
			Réalisés			À réaliser				
			Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles	Total			
Solde au 31 août 2024	16 541 286	590 000	4 533 000	82 818	690 563	13 470 323	1 862 186	37 770 176	119 684 213	157 454 388
Résultats annuels - opérations	(1 377 020)		266 875					(1 110 145)	-	(1 110 145)
Résultats annuels - transport	(2 200 387)							(2 200 387)	-	-
Amortissement des OMHSI	595 138							595 138	(595 138)	-
Amortissement des travaux financés par le Conseil	439 956					(439 956)		-	-	-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056				(69 056)			-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée CIBC Mellon	14 560			(14 560)				-	-	-
Sous-total	(2 458 697)	-	266 875	(14 560)	(69 056)	(439 956)	-	(2 715 394)	(595 138)	(1 110 145)
Solde au 31 août 2025	14 082 590	590 000	4 799 875	68 258	621 507	13 030 367	1 862 186	35 054 782	119 089 075	156 344 243

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : SORTIES ÉDUCATIVES**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité, etc.).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont proposées :

Lieu :	Ville de Québec, Québec
École :	École secondaire David-Saint-Jacques
Date :	20 au 23 mai 2025
Niveau d'études :	9 ^e et 10 ^e année
Nombre d'élèves :	50 élèves
But du voyage :	Les élèves découvriront la Ville de Québec à pied (circuit pédestre). Ils iront explorer les Chutes de Montmorency, les plaines d'Abraham et l'Exposition de la bataille de 1759-1760, ainsi que la Citadelle et le Vieux-Québec. Ils feront une croisière sur le Saint-Laurent. Les élèves auront la chance de naviguer l'univers d'Onhwa' Lumina et de partir à la rencontre du peuple Huron-Wendat lors d'un parcours nocturne. Cette activité permettra aux élèves de découvrir les voix contemporaines de ce peuple tout en se plongeant dans son histoire et ses traditions.
Lien aux	La sortie proposée permettra aux élèves d'enrichir leurs connaissances

programmes-cadres programmes de l'école	historiques et géographiques (programme-cadre d'Études canadiennes et mondiales 9 ^e et 10 ^e année). De plus, les élèves auront l'opportunité de développer leur appréciation de la culture d'un des peuples des Premières Nations.
Montant défrayé par l'élève :	\$ 450 (Levées de fonds prévues pour diminuer le montant par élève- Ventes variées au niveau de l'école)
Montant défrayé par l'école :	\$ 0
Montant défrayé par le conseil d'école :	\$ 0
Montant défrayé par un autre organisme :	\$ 0
Montant défrayé par une autre subvention :	1 015 \$ (Subvention pour activité autochtone)
Coût total de l'activité :	24 420 \$

Lieu :	Denholm, Québec (Camp Air-Eau-Bois)
École :	École élémentaire Charles-Sauriol
Date :	19 au 21 février 2025
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	51
But du voyage :	Les élèves vivront une expérience de plein air axée sur le développement du respect de soi, des autres et de l'environnement. Ils auront la chance de participer à des activités en forêt, des sports d'hiver, des activités tyroliennes, et à des feux de camp.
Lien aux programmes-cadres programmes de l'école	La sortie proposée est en lien avec l'apprentissage par expérience dans la nature et avec le programme-cadre d'éducation physique et santé.
Montant défrayé par l'élève :	280 \$ (avec les levées de fonds – 2000 \$)
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	3 000 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	19 309 \$

Les sorties proposées respectent la politique n° 3,202 du Conseil scolaire Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la demande pour la sortie à la **Ville de Québec** de l'École secondaire David-Saint-Jacques et la sortie à **Denholm** de l'École élémentaire Charles-Sauriol soient approuvées.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,
Tricia Verreault

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
Objet : Demandes de fréquentation hors zone 2024-2025
SITUATION ACTUELLE

Le tableau ci-dessous présente la différence entre les demandes de fréquentation hors zone reçues pour ajout, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes) et les demandes de fréquentation hors zone reçues pour retrait, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes). Les acceptations et les refus sont basés sur l'impact au niveau de la dotation de l'école ainsi que sur la raison avancée par la famille pour la demande hors zone.

Écoles		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation
		Effectifs	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements	Nouvelles demandes	
CENTRE	Académie Alexandre-Dumas (Mat/6 ^e)	305	9	6	13	8	-6
		185					
	Académie de la Moraine (Mat/6 ^e)	259	8	0	4	1	3
		145					
	École élémentaire Antonine Maillet (Mat/6 ^e)	328	0	3	21	7	-25
		231					
	École élémentaire Chantal-Benoit (Mat/6 ^e)	118	2	2	2	0	2
		93					
	École élémentaire Carrefour des jeunes (Mat/6 ^e)	357	19	3	3	5	14
		356					
École élémentaire Charles-Sauriol (Mat/6 ^e)	544	37	13	12	0	38	
	422						
École élémentaire Félix-Leclerc (Mat/6 ^e)	308	5	4	18	6	-15	
	160						
École élémentaire Gabrielle-Roy (Mat/6 ^e)	423	16	3	22	7	-10	
	269						
École élémentaire Horizon Jeunesse (Mat/6 ^e)	311	8	8	16	7	-7	
	244						

Écoles		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation
			Effectifs	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements	
École élémentaire Jeanne-Lajoie	(Mat/6 ^e)	381	10	5	31	9	-25
		347					
École élémentaire La Fontaine	(Mat/6 ^e)	167	2	0	6	1	-5
		129					
École élémentaire La Mosaïque	(Mat/6 ^e)	567	29	12	20	2	19
		492					
École élémentaire Laure-Rièse	(Mat/6 ^e)	334	11	4	19	7	-11
		191					
École élémentaire Le Flambeau	(Mat/6 ^e)	366	13	8	18	8	-5
		304					
École élémentaire Mathieu-da-Costa	(Mat/6 ^e)	239	9	4	2	5	6
		158					
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	(Mat/6 ^e)	213	6	2	2	4	2
		231					
École élémentaire Paul-Demers	(Mat/6 ^e)	256	6	2	10	0	-2
		174					
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	(Mat/6 ^e)	426	36	3	24	10	5
		378					
École élémentaire Viola-Léger	(Mat/6 ^e)	190	3	0	4	5	-6
		131					
Collège français	(7 ^e /12 ^e)	405	16	8	39	12	-27
		231					
École secondaire Étienne-Brûlé	(7 ^e /12 ^e)	530	15	11	21	18	-13
		350					
École secondaire Jeunes sans frontières	(7 ^e /12 ^e)	747	9	1	10	5	-5
		538					
École secondaire Norval-Morrisseau	(7 ^e /12 ^e)	432	5	3	0	3	5
		153					
École Ronald-Marion -	(Mat/6 ^e)	236	29	12	5	1	35
		314					

Écoles		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation	
			Effectifs	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements		Nouvelles demandes
Centre	palier élémentaire							
	École Ronald-Marion - palier secondaire	(7e/12e)	333 352	3	4	4	4	-1
	École secondaire Michelle-O'Bonsawin	(7e/10e)	501 282	21	16	9	4	24
	École secondaire Toronto Ouest	(7e/12e)	536 368	27	6	5	3	25
	Total Centre			354	143	340	142	15
NORD	Académie La Pinède	(Mat/6e)	325 111	3	2	1	0	4
	École élémentaire La Source	(Mat/6e)	380 242	2	0	5	3	-6
	École élémentaire des Quatre-Rivières	(Mat/8e)	282 162	0	0	1	0	-1
	École publique Saint-Joseph	(Mat/6e)	308 241	1	0	2	0	-1
	École secondaire Roméo Dallaire	(7e/12e)	512 270	0	0	0	0	0
	École secondaire Le Caron	(9e/12e)	448 158	0	0	0	0	0
	Total Nord			6	2	9	3	-4
	SUD	École élémentaire Du Chêne	(Mat/6e)	328 179	17	3	3	1
École élémentaire Dyane-Adam		(Mat/6e)	363 157	3	0	4	0	-1
École élémentaire L'Héritage		(Mat/8e)	213 162	2	0	4	0	-2
École élémentaire LaMarsh		(Mat/8e)	282 199	4	0	3	0	1
École élémentaire		(Mat/6e)	167 175	16	4	6	3	11

Écoles		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation	
			Effectifs	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements		Nouvelles demandes
SUD	Nouvel Horizon							
	École élémentaire Patricia-Picknell	(Mat/6 ^e)	236 104	4	3	6	2	-1
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	(Mat/6 ^e)	285 293	0	0	8	0	-8
	École élémentaire Renaissance	(Mat/6 ^e)	213 219	8	0	15	3	-10
	École Franco-Niagara - palier élémentaire	(Mat/6 ^e)	453 135	9	3	17	4	-9
	École Franco-Niagara - palier secondaire	(7e/12e)	453 170	0	0	2	0	-2
	École secondaire Gaétan-Gervais	(7 ^e /12 ^e)	395 300	7	3	9	1	0
	École secondaire Georges-P.-Vanier	(7 ^e /12 ^e)	687 122	1	0	5	2	-6
	Total Sud			71	16	82	16	-11
SUD-OUEST	Académie de la Tamise	(Mat/6 ^e)	288 263	7	0	10	1	-4
	École élémentaire L'Envolée	(Mat/6 ^e)	420 165	0	2	0	1	1
	École élémentaire L'Harmonie	(Mat/8 ^e)	308 290	1	1	2	2	-2
	École élémentaire L'Odyssée	(Mat/6 ^e)	190 148	2	2	0	0	4
	École élémentaire La Pommeraie	(Mat/6 ^e)	343 407	9	2	19	3	-11
	École élémentaire Louise-Charron	(Mat/6 ^e)	282 126	0	1	0	2	-1
	École élémentaire Les Rapides	(Mat/6 ^e)	216 153	0	0	0	0	0

POINT NO 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR



PUBLIC

Écoles		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation
			Effectifs	Renouvellements	Nouvelles demandes	Renouvellements	
École élémentaire Marie-Curie	(Mat/6 ^e)	380	14	3	2	2	13
		239					
École secondaire David-Saint-Jacques	(7 ^e /12 ^e)	323	0	0	0	0	0
		195					
École secondaire Franco-Jeunesse	(7 ^e /12 ^e)	212	0	0	0	0	0
		82					
École secondaire Gabriel-Dumont	(7 ^e /12 ^e)	509	0	0	0	0	0
		509					
École secondaire Lamothe-Cadillac	(7 ^e /12 ^e)	321	0	0	0	0	0
		207					
Total Sud-Ouest			33	11	33	11	0
Grand total			464	172	464	172	
			636		636		

Refus : 0
 Sans zone : 0

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 intitulé *Demandes de fréquentation hors zone 2024-2025* soit reçu.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation,
 Dounia Bakiri
 Roland Desloges
 Hugues Kamga Wambo
 Olivier St-Maurice
 Isabelle Turcotte

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
 Tricia Verreault

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport annuel 2023-2024

PRÉAMBULE

Conformément aux règlements du ministère de l'Éducation, la direction de l'éducation doit présenter, chaque année, un rapport annuel aux membres du Conseil et au Ministère. Le rapport fait état des programmes livrés pour assurer l'efficacité du fonctionnement du conseil scolaire. Sur réception par le Conseil, le rapport est ensuite publié sur le site Internet et le lien est acheminé au ministère de l'Éducation.

SITUATION ACTUELLE

Le rapport annuel est divisé en cinq grandes sections :

1. Mot de la présidence et de la direction de l'Éducation;
2. Actions stratégiques 2023-2024 (comprenant les faits saillants de l'année 2023-2024 de chacune des quatre orientations du plan stratégique 2021-2025);
3. Au fil des saisons : un tour d'horizon des événements marquants de chaque mois pour la période de septembre 2023 à juin 2024;
4. La présentation des états financiers du Conseil pour la période rapportée (accessible après résolution du Conseil);
5. La liste des membres du Conseil en fonction et de l'administration scolaire (haute direction) pendant la période couverte par le rapport.

La plupart des éléments se trouvant au rapport annuel sont tirés des bilans trimestriels présentés pendant l'année scolaire.

Le rapport peut être consulté dans son intégralité ici : [Rapport annuel 2023-2024](#)

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport annuel 2023-2024 de la direction de l'éducation, en date du 12 décembre 2024, soit reçu.

QUE le rapport annuel 2023-2024 soit acheminé au ministère de l'Éducation, tel que l'exige le règlement.

Préparé par :

Steve Lapierre,

Direction exécutive, communications, recrutement et partenariats



PUBLIC

Présenté par :

Tricia Verreault,
Direction de l'éducation par intérim

au nom de

Michel Laverdière,
Direction de l'éducation par intérim,
année scolaire 2023-2024

Le 12 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : *Politique n° - 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée* recommandée par le Comité de gouvernance, le 26 novembre 2024. Cette version a été mise à jour à la lumière du contenu des lois traitant des enjeux de vie privée (référéncées dans la politique) et de la relecture effectuée par un aviseur légal, à la demande du Comité de gouvernance.

À titre informatif, vous trouverez à l'annexe B les directives administratives afférentes.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 12 décembre 2024 portant sur la *Politique n° - 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° - 2,107 – En cas d'atteinte à la vie privée* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Le directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats,
Steve Lapierre

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Tricia Verreault

p. j. (2)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE****Approuvée le 27 janvier 2011****Révisée le 12 décembre 2024****Prochaine révision en 2028-2029****PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est assujéti à plusieurs lois en matière de protection des renseignements personnels, notamment : la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Le Conseil prend les mesures nécessaires pour éviter, gérer et signaler toute atteinte à la vie privée d'une personne.

DÉFINITIONS

Atteinte à la vie privée : la cueillette, l'utilisation, la divulgation, la conservation et la destruction de renseignements personnels par le Conseil qui ne sont pas conformes à une loi.

Renseignements personnels (au sens de la Loi LAIMPVP) : comprend des renseignements consignés ayant trait à une personne et permettant de l'identifier. Il s'agit notamment :

- a) des renseignements concernant la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou familial de cette personne;
- b) des renseignements concernant l'éducation, les antécédents médicaux, psychiatriques, psychologiques, criminels ou professionnels de cette personne ou des renseignements reliés à sa participation à une opération financière;
- c) d'un numéro d'identification, d'un symbole ou d'un autre signe individuel qui lui est attribué;
- d) de l'adresse, du numéro de téléphone, des empreintes digitales ou du groupe sanguin de cette personne;
- e) de ses opinions ou de ses points de vue personnels, sauf s'ils se rapportent à une autre personne;
- f) de la correspondance ayant explicitement ou implicitement un caractère personnel et confidentiel, adressée par la personne à une institution, de même que des réponses à cette correspondance originale susceptibles d'en révéler le contenu;
- g) des opinions et des points de vue d'autrui au sujet de cette personne;
- h) du nom d'une personne, s'il figure parmi d'autres renseignements personnels lui appartenant, ou si sa divulgation risque de révéler d'autres renseignements personnels à son sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Approuvée le 27 janvier 2011

Révisée le 12 décembre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Plan d'intervention : s'entend du processus à suivre au niveau de l'ensemble du Conseil pour traiter les atteintes à la vie privée ou les prévenir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE**Page 3 de 2

PRINCIPES DIRECTEURS**1. Une responsabilité partagée**

L'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les membres des conseils d'école, les bénévoles et les fournisseurs du Conseil ont un rôle à jouer dans la prévention et dans le signalement de toute atteinte à la vie privée.

Qu'une atteinte à la vie privée soit prouvée ou présumée, le Conseil doit suivre son plan d'intervention tel que décrit dans les directives administratives 2,107 pour remédier à la situation et prendre des mesures correctives pour prévenir une atteinte à la vie privée dans le futur.

2. Un plan d'intervention uniforme

Le Conseil traite toute atteinte à la vie privée de son ressort avec rigueur en suivant les étapes de son plan d'intervention. Ce plan permet de :

- définir les rôles et responsabilités ;
- suivre un processus de maîtrise efficace de l'atteinte;
- signaler l'atteinte au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVPO);
- coordonner une intervention rapide;
- suivre un processus d'enquête efficace;
- faciliter la mise en œuvre des mesures correctives.

3. Signalement au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVPO)

Bien que le Conseil ne soit pas tenu de signaler une atteinte à la vie privée au CIPVPO, le Conseil signale les atteintes à la vie privée graves, et ce, dans des délais précis. Le plan d'intervention du Conseil en cas d'atteinte à la vie privée doit préciser les situations qui nécessitent un signalement à la CIPVP et faire état d'un échéancier et des responsabilités concernant le devoir de signalement au Commissaire.

RÉFÉRENCES :

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)
Loi sur l'éducation
Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)
Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Approuvée le 27 janvier 2011

Révisée le ~~16 janvier 2023~~ 12 décembre 2024Prochaine révision en ~~20287-20298~~

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) est assujéti à plusieurs lois en matière de protection des renseignements personnels, notamment : la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP), la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et, La Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille et, la Loi sur la santé et la sécurité au travail et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) ainsi que le règlement sur le santé et la sécurité au travail.

Le Conseil ~~par l'entremise de l'ensemble de son personnel et de tout intervenant, doit~~ prendre des mesures nécessaires pour éviter, gérer et signaler toute atteinte à la vie privée de tout particulier d'une personne. (élèves, parents, membres du personnel, ~~membres du Conseil, etc.~~).

DÉFINITIONS

Atteinte à la vie privée : ~~s'entend lorsque des renseignements personnels sont compromis, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont la cueillette, l'utilisation, la divulgation, la conservation et la destruction de renseignements personnels par le Conseil qui ne sont pas conformes à une loi. recueillis, utilisés, divulgués, conservés ou détruits d'une manière qui va à l'encontre des lois sur la protection de la vie privée. Dans ce cas, les institutions publiques doivent établir un plan d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée.~~

Renseignements personnels (extrait de au sens de la Loi LAIMPVP) : « s'entend des renseignements consignés ayant trait à une personne particulier et permettant de qui peut être l'identifier. S'entend notamment :

- a) des renseignements concernant la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou familial de celui-cette personne;
- b) des renseignements concernant l'éducation, les antécédents médicaux, psychiatriques, psychologiques, criminels ou professionnels de ee particuliercette personne ou des renseignements liés à sa participation à une opération financière;
- c) d'un numéro d'identification, d'un symbole ou d'un autre signe individuel qui lui est attribué;
- d) de l'adresse, du numéro de téléphone, des empreintes digitales ou du groupe sanguin de ee particuliercette personne;
- e) de ses opinions ou de ses points de vue personnels, sauf s'ils se rapportent à une autre particulierpersonne;
- f) de la correspondance ayant explicitement ou implicitement un caractère personnel et confidentiel, adressée par le particulierla personne à une institution, de même que des réponses à cette correspondance originale susceptibles d'en révéler le contenu;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Approuvée le 27 janvier 2011

Révisée le ~~16 janvier 2023~~ 12 décembre 2024

Prochaine révision en 202~~8~~7-202~~9~~8

Page 2 de 2

g) des opinions et des points de vue d'une autre personne d'autrui au sujet de ee
particulier cette personne;

ébauche

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 3 de 2

h) du nom du particulier d'une personne, s'il figure parmi d'autres renseignements personnels qui le concernent lui appartenant, ou si sa divulgation risque de révéler d'autres renseignements personnels au sujet du particulier à son sujet.
~~renseignements consignés ayant trait à un particulier qui peut être identifié de tout renseignement permettant d'identifier un particulier (p. ex., comme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, ou également des l'image, la voix, etc.) photos prises et vidéos tournées à l'école, des renseignements sur la santé, des dossiers scolaires des élèves.~~

Plan d'intervention : s'entend du processus à suivre au niveau de l'ensemble du Conseil pour traiter les atteintes à la vie privée ou les prévenir.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Une responsabilité partagée

L'ensemble du personnel et les membres élus du Conseil ainsi que les membres des conseils d'école, les parents, les élèves, les membres de la communauté, les bénévoles et les fournisseurs du Conseil ont un rôle à jouer et ont la responsabilité de prévenir ou de signaler toute atteinte à la vie privée.

Qu'une atteinte à la vie privée soit prouvée ou présumée, le Conseil doit suivre son plan d'intervention tel que décrit dans les directives administratives 2,107 pour remédier à la situation e e t prendre des mesures correctives pour p r é v e n i r toute atteinte à la vie privée dans le futur.

2. Un plan d'intervention uniforme

• Le Conseil a le devoir de traiter/traité toute situation d'atteinte à la vie privée de son ressort avec la même rigueur en suivant les étapes de son plan d'intervention. Ce plan permet ~~de~~ définir les rôles et responsabilités ;

- de suivre un processus de maîtrise efficace de l'atteinte;
- de signaler l'atteinte au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVPO);
- de coordonner une intervention rapide;
- de suivre un processus d'enquête efficace;
- de faciliter la mise en œuvre des mesures correctives.

3. ~~Signalement~~ à la Commission au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVPO)

Bien que le Conseil ne soit pas tenu de signaler une atteinte à la vie privée au CIPVPO, le Conseil signale les Certaines atteintes à la vie privée graves, nécessitent un signalement auprès du CIPVP et ce, dans des délais précis. Le plan d'intervention du Conseil en cas d'atteinte à la vie privée doit préciser les situations qui nécessitent un signalement à la CIPVP et faire état d'un échéancier et des responsabilités individuelles concernant le devoir de signalement à la Commission.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 4 de 2

RÉFÉRENCES :

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMPVP)
Loi sur l'éducation,
~~*la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)*~~
~~*Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*~~
~~*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*~~
Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).
~~*Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario*~~
~~*(CIPVPO)*~~
~~*Les atteintes à la vie privée : Lignes directrices pour les organismes du secteur public*~~
~~*(CIPVPO)*~~
Directives administratives 2,107

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE****Approuvées le 27 janvier 2011****Révisées le 12 décembre 2024****Prochaine révision en 2028-2029**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) étant assujéti à plusieurs lois qui traitent de la protection de la vie privée. Les présentes directives administratives visent à définir le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes ainsi qu'à établir un plan d'intervention uniforme en cas d'atteinte à la vie privée.

MODALITÉS

Tel qu'énoncé dans la politique 2,107, la gestion des cas d'atteinte à la vie privée est une responsabilité partagée. Des responsabilités spécifiques incombent à chacun des groupes suivants, que ce soit pour la mise en place de mesures correctives ou préventives en lien avec le respect de la vie privée et conformément au plan d'intervention du Conseil. Certains des rôles et certaines des responsabilités peuvent être assumés simultanément.

DÉFINITIONS

Atteinte à la vie privée signifie, selon le cas :

- la divulgation de renseignements personnels à une tierce partie sans autorisation; ou
- la divulgation présumée de renseignements personnels (p. ex., vol ou perte de renseignements personnels) sans autorisation.

Ne constitue pas une atteinte à la vie privée l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels qui est autorisée par la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, la *Loi sur l'éducation* ou une autre loi.

CIPVPO est l'acronyme désignant la personne au poste de Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Cette personne est fonctionnaire de haut niveau, nommée par l'Assemblée législative de l'Ontario, dont elle relève, et est indépendante du gouvernement au pouvoir. Son bureau surveille l'application des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Renseignement personnel signifie tout renseignement consigné ayant trait à une personne et permettant de l'identifier. Ceci inclut, sans s'y limiter, les renseignements concernant l'éducation, le nom, l'image, le numéro d'identification, l'adresse, etc.

1. Rôles et responsabilités dans le cas d'une atteinte à la vie privée**1.1. Témoins d'une atteinte à la vie privée présumée ou confirmée**

Les personnes qui témoignent d'une atteinte à la vie privée, qu'elle soit présumée ou confirmée, doivent en faire le signalement par écrit au moyen du formulaire prévu à cet effet (Annexe B).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE**

Page 2 de 5

Parallèlement au signalement, toute personne informée de l'existence d'une atteinte à la vie privée présumée ou confirmée prend sans tarder les mesures atténuantes sous son contrôle pour limiter la portée de l'atteinte à la vie privée et ce, dès qu'elle en est mise au courant. En cas de doute, ou pour obtenir du soutien, les témoins d'une atteinte à la vie privée présumée ou confirmée doivent recourir à la personne en situation de supervision ou à leur premier point de contact au sein du Conseil.

1.2 Direction de l'éducation (décisionnaire responsable)

En plus de s'assurer de l'existence d'un plan d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée, la Direction de l'éducation est responsable :

- d'informer les personnes dans des rôles cadres et les membres Conseil, au besoin;
- d'examiner les rapports d'enquêtes internes et d'approuver les mesures correctives requises;
- de surveiller la mise en œuvre des mesures correctives;
- de veiller à ce que les personnes visées par une atteinte à la vie privée présumée ou confirmée soient informées;
- de veiller au respect des directives du CIPVPO en matière de signalement.

1.3 Personne coordonnatrice de l'accès à l'information

En cas d'atteinte à la vie privée présumée ou confirmée, la personne coordonnatrice de l'accès à l'information :

- reçoit l'information sur l'atteinte à la vie privée présumée ou confirmée;
- informe la direction de l'éducation de la situation;
- met en œuvre les étapes pertinentes du plan d'intervention du Conseil, selon le cas; et
- appuie le personnel de supervision avec leurs interventions visant le respect de la vie privée.

1.4 Personnes dans des rôles de supervision

En cas d'atteinte à la vie privée présumée ou confirmée, les personnes en situation de supervision sont responsables d'informer la personne coordonnatrice de l'accès à l'information de l'atteinte à la vie privée à demandevieprivée@csviamonde.ca et de collaborer avec elle pour mettre en œuvre le plan d'intervention.

Entre autres, la personne en situation de supervision est responsable de ce qui suit:

- recueillir les renseignements pertinents sur la nature de l'atteinte à la vie privée;
- travailler en collaboration avec la personne coordonnatrice de l'accès à l'information afin de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à l'atteinte à la vie privée ou en atténuer la portée;
- veiller à ce que les détails sur l'atteinte à la vie privée et les mesures correctives soient documentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE****1.5 Membres du personnel**

Les membres du personnel, sans exception, se conforment à la présente directive administrative et collaborent avec la personne coordonnatrice de l'accès à l'information.

1.6 Personnes agissant pour le compte du Conseil (fournisseurs, bénévoles et partenaires)

Le Conseil s'assure que les tiers fournisseurs de services ou de produits, les bénévoles et les partenaires connaissent leurs rôles et leurs responsabilités dans l'éventualité d'une atteinte à la vie privée en ce qui concerne des renseignements personnels sous la garde ou sous le contrôle du Conseil.

2. Plan d'intervention

Le plan d'intervention consiste à définir le processus à suivre lors d'atteintes à la vie privée et les mesures proactives pour les prévenir, le cas échéant. La personne coordonnatrice de l'accès à l'information est responsable de la mise en œuvre du plan d'intervention.

Le plan d'intervention varie en fonction de chaque situation, mais implique généralement les 4 étapes suivantes :

- Réaction et contrôle de la situation;
- Enquête;
- Avis aux personnes visées par l'atteinte à la vie privée et signalement de l'atteinte au CIPVPO, si nécessaire;
- Prévention et sensibilisation

2.1 Réaction et contrôle de la situation

La personne coordonnatrice de l'accès à l'information et la protection de la vie privée :

- détermine, sur la base des renseignements recueillis, s'il existe une atteinte réelle ou présumée;
- informe la direction de l'Éducation de l'atteinte réelle ou présumée et de la portée de l'atteinte, si elle est connue;
- veille à ce que des mesures raisonnables soient déployées pour tenter d'atténuer la portée de l'atteinte à la vie privée;
- détermine quelles autres étapes du plan d'intervention sont requises dans les circonstances afin de maîtriser l'atteinte à la vie privée.

2.2 Enquête

Une enquête peut être effectuée afin de déterminer, le cas échéant :

- s'il y a réellement eu atteinte à la vie privée, la portée et l'étendue de l'atteinte, nature des renseignements personnels en cause, etc.;
- si un signalement doit être fait auprès du CIPVPO;
- les événements qui ont mené à l'atteinte à la vie privée;
- si les mesures prises ont eu pour effet d'atténuer ou mettre un terme à l'atteinte à la vie privée;
- si des modifications sont requises à une politique ou directive administrative du Conseil ou encore les protocoles en vigueur au niveau de la gestion des renseignements personnels;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE**

Page 4 de 5

-
- si l'atteinte à la vie privée était attribuable à un problème systémique et si des mesures correctives sont recommandées;
 - si des mesures additionnelles peuvent être déployées pour mitiger le risque de toute atteinte future à la vie privée, notamment à l'aide de formations;
 - si les mesures correctives sont recommandées, si elles ont été mises en œuvre de façon adéquate et si elles ont le résultat souhaité.

Les résultats de l'enquête peuvent être partagés avec le CIPVPO à sa demande ou s'il est pertinent de le faire pour donner suite à un signalement extérieur fait auprès du CIPVPO.

Les résultats de l'enquête seront et conservés par le bureau de la direction de l'éducation pour une durée de 5 ans.

2.3 Avis aux personnes concernées et signalement au CIPVPO**2.3.1 Avis aux personnes concernées**

La personne coordonnatrice de l'accès à l'information et la protection de la vie privée, après consultation auprès de la Direction de l'éducation, est responsable d'informer les personnes concernées par l'atteinte à la vie privée.

Les personnes concernées sont, selon le cas :

- Dans le cas d'une atteinte à la vie privée **confirmée**, les personnes dont les renseignements personnels sont visés par l'atteinte à la vie privée; ou
- Dans le cas d'une atteinte à la vie privée **présumée**, les personnes dont les renseignements personnels sont vraisemblablement visés par l'atteinte à la vie privée.

La personne coordonnatrice de l'accès à l'information et la protection de la vie privée détermine si un avis est requis en fonction des risques suivants pouvant découler de l'atteinte à la vie privée:

- Le risque de vol d'identité;
- Le risque de préjudice physique, moral ou autre (atteinte à la réputation, humiliation); et
- le risque aux intérêts économique ou commercial.

L'avis à la personne concernée recense, le cas échéant, les éléments suivants :

- l'ampleur de l'atteinte à la vie privée, ainsi qu'une description des renseignements personnels affectés;
- les mesures prises par le Conseil ou qui seront prises pour rectifier la situation;
- des mesures à prendre par la personne concernée visée par l'atteinte à la vie privée pour protéger ses intérêts économiques et autres (p. ex., informer leur institution financière ou compagnie de carte de crédit, vérifier leur compte bancaire pour des activités inhabituelles, effectuer des vérifications du dossier de crédit, etc.);
 - les coordonnées d'une personne-ressource au Conseil pour toutes questions;
- une référence à leur droit de porter plainte au CIPVPO, ainsi que les étapes pour déposer une plainte.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Page 5 de 5

Si un grand nombre de personnes sont affectées par l'atteinte à la vie privée, un avis écrit généralisé pourrait être expédié par le Conseil.

2.3.2 Avis au Bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVPO)

La personne coordonnatrice de l'accès à l'information et la protection de la vie privée doit signaler le type suivant d'atteinte à la vie privée au CIPVPO dans les plus brefs délais :

- Atteinte à la vie privée qui implique des renseignements personnels délicats; et
- Atteinte à la vie privée qui implique un grand nombre de personnes concernées.

2.4 Prévention et sensibilisation à la vie privée

Le Conseil sensibilise son personnel, les élèves, les parents et les membres de la communauté aux politiques entourant les questions de protection des renseignements personnels et des actions à privilégier en cas d'atteinte à la vie privée.

Des actions de sensibilisation ponctuelles peuvent également être déployées pour promouvoir l'engagement du Conseil envers la vie privée et la protection des renseignements personnels.

3. Modalités particulières applicables aux renseignements personnels sur la santé

Une personne du milieu de la santé qui fournit des soins de santé dans le cadre de son emploi auprès du Conseil est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)* en ce qui concerne la gestion des dossiers qui contiennent des renseignements personnels sur la santé.

La présente directive administrative est interprétée avec les adaptations nécessaires dans le cas d'atteinte à la vie privée visant des renseignements personnels sur la santé au sens de la *LPRPS*.

Le signalement d'une atteinte à la vie privée auprès des personnes concernées et auprès du CIPVPO est obligatoire dans les circonstances prévues dans la *LPRPS* et ses règlements afférents.

Les personnes du milieu de la santé à l'emploi du Conseil sont responsables d'agir conformément à la *LPRPS* dans le cadre de leur emploi avec le Conseil.

LES ANNEXES SUIVANTES SONT AUSSI DISPONIBLES AU CYBER@DMIN:

- ANNEXE A – *Plan d'intervention (Schéma)*
- ANNEXE B – *Formulaire de signalement d'une atteinte à la vie privée (FORMS)*
- ANNEXE C : *Exemples d'atteintes à la vie privée*
- ANNEXE D : *Comment déterminer si un avis est requis?*
- ANNEXE E : *Exemple d'avis aux personnes concernées par l'atteinte*
- ANNEXE F : *Aide-mémoire pour éviter les bris de confidentialité*
- ANNEXE G : *Affiches*

2021-2025

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et prête à contribuer au monde dans lequel elle évolue.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.



ORIENTATION
STRATÉGIQUE

4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité





Benoit Fortin



Éric Lapointe



Emmanuelle Richez



Stefania Sigurdson Forbes



Kristine Dandavino



Anna-Karyna Ruszkowski



Marcel Tikeng Jounda



Yvon Rochefort



Geneviève Oger



Pierre Gregory



David O'Hara



David Paradis



Razan Mayeda



Juliette Abbat-Fraser